

PLAN AIR

Préambule

1. Contexte	p.3
2. Cadre réglementaire	p.5
3. Respect des normes qualité de l'air	p.6
3.1 Valeurs réglementaires et recommandations sanitaires en air ambiant	p.6
3.2 Indice de la qualité de l'air	p.7
3.3 Episodes de pollution	p.8
4. Stratégie AIR inscrite au PCAET	p.9
5. Etude d'opportunité ZFE-m	p.10
5.1 Qualité de l'air sur le territoire, en lien avec la mobilité	p.11
5.1.1 Modélisation de la qualité de l'air et exposition des populations	p.11
5.1.2 Origine des polluants et responsabilité des transports routiers	p.14
5.1.3 Synthèse	p.16
5.2 Prise en compte des mobilités dans les différents documents d'urbanisme	p.17
5.3 Description des mobilités et infrastructures du territoire	p.19
5.3.1 Transports en communs	p.19
5.3.2 Mobilités alternatives	p.21
5.3.3 Réseau fluvial	p.25
5.4 Quelle serait la pertinence de mettre en place une ZFE-m sur le territoire ?	p.25
6. Plan d'actions détaillé	p.27
6.1 Un programme triennal en construction	p.27
6.2 Fiches actions du PCAET 2020-2026	p.27

L'article 85 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants et à ceux couverts par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) de réaliser, dans le cadre de leur plan climat air énergie territorial (PCAET), un plan d'action sur l'air comportant notamment une étude d'opportunité portant sur la création d'une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m).

Ce plan d'action doit :

- Permettre d'atteindre des objectifs territoriaux et biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux du PREPA
- Permettre de respecter les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1 du code de l'environnement dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025 ;
- Comporter une étude d'opportunité qui doit permettre de démontrer l'intérêt ou pas de la création d'une ZFE-m sur tout ou partie du territoire.

Celle-ci portant sur :

- La création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) – article 85
- Les perspectives de renforcement progressif des restrictions afin de privilégier la circulation des véhicules à très faibles émissions au sens de l'article L.318-1 du code de la route

1. Contexte

La pollution atmosphérique est une des préoccupations principales des Français (3ème position) après "L'effet de serre / le réchauffement climatique" et "La dégradation de la faune, de la flore et de la biodiversité". 10 % considèrent la pollution de l'air comme leur première inquiétude vis-à-vis des problèmes environnementaux (Source : ADEME – Représentations sociales du changement climatique – Novembre 2022). Les impacts sont nombreux et de différentes natures : sanitaires, économiques, etc.

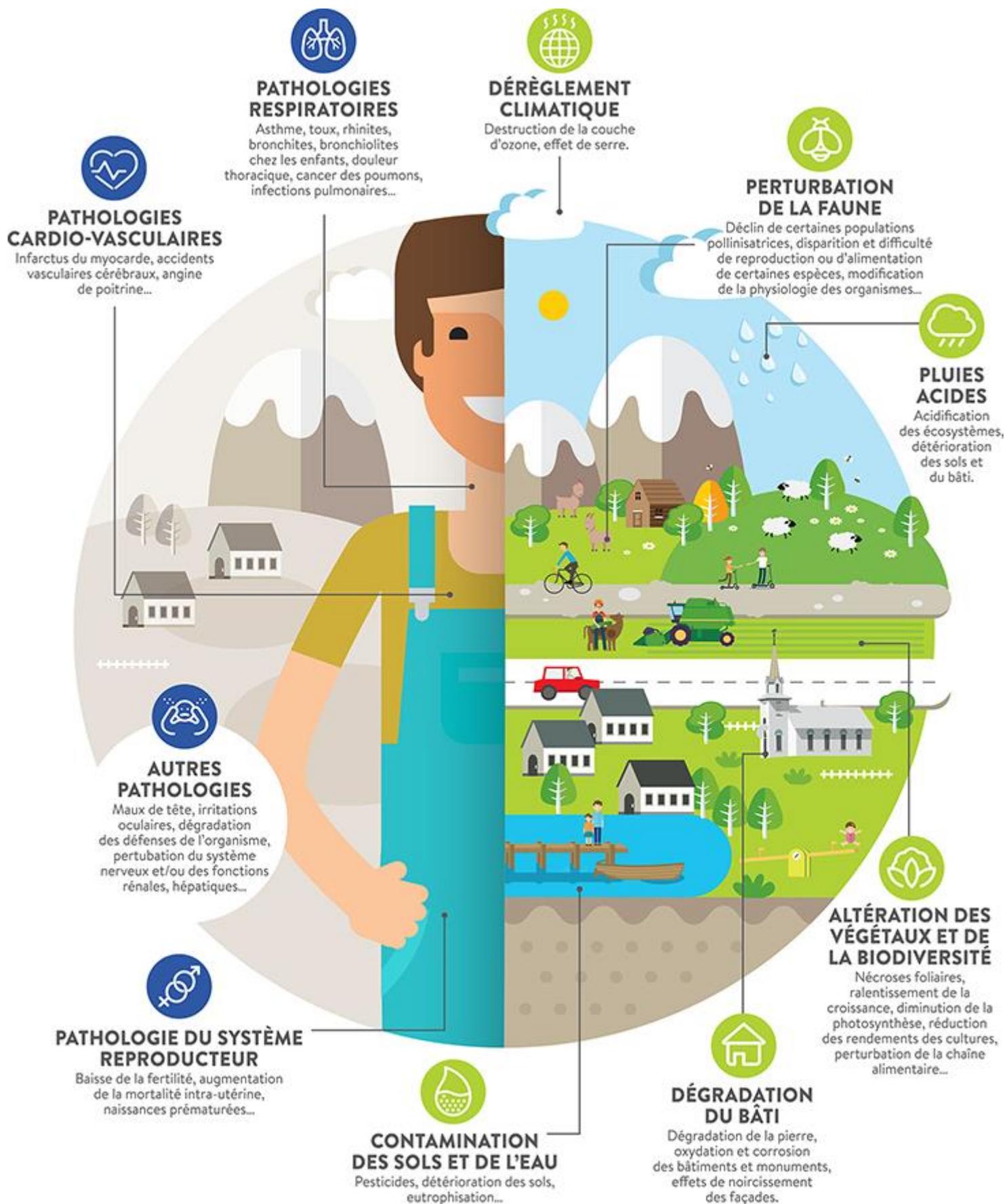
Les impacts sanitaires correspondent aux différentes pathologies qui touchent l'être humain (pathologies respiratoires, pathologies cardio-vasculaires, etc.). En 2021, Santé publique France évalue à 40 000, par an, le nombre de décès attribuables à l'exposition aux PM2.5 en France et à près de 7 000, le nombre de décès attribuables à l'exposition au NO₂ (Source : Santé Publique France – Impact de pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine. – Avril 2021). La pollution de l'air correspond à une perte d'espérance de vie pouvant dépasser 2 ans dans les villes les plus exposées, plus précisément entre 16 et 19 mois dans les Hauts-de-France selon le type de commune (rurale, moyenne ou grande).

Plusieurs niveaux d'exposition sont relevés :

- Exposition aiguë, dite à court terme, sur quelques heures ou quelques jours (pics de pollution, etc.)
- Exposition chronique, dite à long terme, subit durant plusieurs années.

C'est l'exposition chronique à la pollution de l'air qui conduit aux effets et donc aux impacts les plus importants sur la santé.

Les impacts non sanitaires correspondent aux effets de la pollution de l'air sur l'environnement entendu au sens large (contamination des sols et de l'eau, dégradation du bâti, altération des végétaux et de la biodiversité).



Les effets de la pollution de l'air sur la santé et sur l'environnement en image (Source : <https://www.atmo-auvergnhonealpes.fr/article/effets-sur-la-sante>)

Le CEREMA publiait en décembre 2021 une étude sur le coût de l'inaction face au changement climatique et à la pollution de l'air. Celui-ci correspond aux impacts sanitaires et non sanitaires de la pollution de l'air sur le territoire et la population.

L'évaluation du coût de l'inaction face à la pollution de l'air consiste à « prendre la mesure » de ces impacts, d'un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif. Le Sénat, dans un rapport paru en 2015, estimait que la pollution de l'air « coûte » entre 75,3 et 104,3 milliards d'euros par an en France si l'on additionne :

- Les coûts sanitaires tangibles liés à la pollution de l'air, estimés à minima à 3 milliards d'euros par an sur la base des dépenses de santé remboursées par l'assurance maladie afin de prendre en charge les pathologies liées à la pollution de l'air, qu'il s'agisse des hospitalisations, des soins de villes ou du versement d'indemnités journalières et de pensions d'invalidité ;
- Les coûts sanitaires dits intangibles, associés à la mortalité (valorisation de décès prématurés) et à la morbidité (pertes de bien-être, douleurs, etc.), qui s'établissent entre 68 et 97 milliards d'euros par an ;
- Les coûts non sanitaires liés à dégradation de l'environnement au sens large (comme la baisse des rendements agricoles, la perte de biodiversité ou la dégradation des bâtiment) évalués à minima à 4,3 milliards par an.

D'autres évaluations économiques sont disponibles, celle d'Olivier Chanel (2017) propose des estimations par région (Source : Chanel O. Evaluation économique des impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale. Rapport 2017, Miméo AMSE). Ci-dessous l'estimation pour la région des Hauts de France :

Population au 1er janvier 2021	Nombre de décès évitables			Evaluation monétaire (€)			Coût par habitant (€)		
	Valeur basse	Valeur centrale	Valeur haute	Valeur basse	Valeur centrale	Valeur haute	Valeur basse	Valeur centrale	Valeur haute
5 977 462	1099	3080	4821	3 297 000 000	9 240 000 000	14 463 000 000	552	1546	2420

2. Cadre réglementaire

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie de 1996, inscrite dans le code de l'environnement et ses décrets d'application :

- prévoit le « droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé »,
- impose une surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement sur l'ensemble du territoire,
- reconnaît le droit à l'information sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé et l'environnement.

Au niveau international, le protocole de Göteborg adopté en 1999 fixe des plafonds d'émissions à respecter à l'horizon 2010 afin de réduire les impacts de la pollution atmosphérique pour quatre polluants : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), l'ammoniac (NH₃) et les composés organiques volatiles (COV). Révisé en 2012, il détermine alors des objectifs de réduction des émissions aux horizons 2020 et 2030 avec comme année de référence 2005. Le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) qui résulte de la directive européenne 2016/2284 du 16 décembre 2016 décline, quant à lui, les objectifs de réduction des émissions de cinq polluants au niveau français en intégrant les objectifs du protocole de Göteborg. Ces objectifs sont fixés pour chaque état membre et visent à réduire de 50% la mortalité prématurée liée à la pollution atmosphérique en Europe.

Le tableau ci-contre présente les objectifs de réduction des émissions PREPA pour la France par rapport à l'année 2005 de référence.

	A partir de 2020	A partir de 2025	A partir de 2030
SO₂	-55%	-66%	-77%
NO_x	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH₃	-4%	-8%	-13%
PM2.5	-27%	-42%	-57%

A l'heure actuelle, les PCAET doivent intégrer des objectifs à horizon 2050 (pour l'énergie, les émissions de Gaz à effet de serre, etc.) ; sur le volet air, il n'existe pas d'objectifs de réduction des polluants à l'horizon 2050. Au niveau national, le PREPA fixe des baisses d'émissions à atteindre à l'horizon 2030 (horizon le plus lointain disponible). Le SRADDET, réalisé à l'échelle de la région Hauts-de-France, décrit quant à lui, des objectifs aux horizons 2020, 2025 et 2030 pour les 6 polluants PCAET.

La loi LOM du 24 décembre 2019, impose la mise en œuvre d'un plan d'actions qui permette d'atteindre à compter de 2022, des objectifs territoriaux et biennaux, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux du PREPA (Voir tableau de projection CAPSO en page 10).

3. Eléments sur la qualité de l'air

3.1. Valeurs réglementaires et recommandations sanitaires en air ambiant

Il existe différentes valeurs réglementaires pour les concentrations de polluants atmosphériques :

- la valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser pour réduire et prévenir des effets nocifs sur la santé et l'environnement ;
- la valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible dans un délai donné pour réduire et prévenir des effets nocifs sur la santé et l'environnement ;
- l'objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir pour assurer la protection de la santé et de l'environnement.

Elles sont issues de directives européennes et entérinées par arrêtés ministériels et/ou préfectoraux. Ces valeurs réglementaires, différentes par polluant, servent de point de comparaison avec les résultats de 2021 sur le territoire.

L'OMS définit des lignes directrices pour les principaux polluants de l'atmosphère et a publié en 2021 de nouveaux seuils de référence plus exigeants afin de mieux protéger la santé des populations vis-à-vis de la pollution de l'air ambiant. Ces recommandations sont indicatives et ne font pas partie des valeurs réglementaires mais il semble essentiel de les intégrer. La pollution atmosphérique constitue un enjeu de santé publique mondial. Selon l'OMS, chaque année environ 7 millions de décès prématurés sont dus aux effets de la pollution de l'air, dont plus de 4 millions en lien avec l'air ambiant.

Seuils de référence OMS recommandés en 2021 par rapport à ceux figurant dans les lignes directrices sur la qualité de l'air de 2005

Polluant	Durée retenue pour le calcul des moyennes	Seuils de référence OMS 2005 (ref)	Seuils de référence OMS 2021 (ref)
		Concentrations	Concentrations
PM _{2.5} (µg/m ³)	Année	10	5
	24 heures ^a	25	15
PM ₁₀ (µg/m ³)	Année	20	15
	24 heures ^a	50	45
NO ₂ (µg/m ³)	Année	40	10
	24 heures ^a	–	25
O ₃ (µg/m ³)	Pic saisonnier ^b	–	60
	8 heures ^a	100	100
SO ₂ (µg/m ³)	24 heures ^a	20	40
CO (mg/m ³)	24 heures ^a	–	4

Sources : WHO 2006, Air quality guidelines : Global update 2005 et WHO 2021 Air quality guidelines : Global update 2021.

3.2. Indice de la qualité de l'air

L'indice Atmo est un indicateur multi polluants qui permet de prévoir quotidiennement l'état de la qualité de l'air.

En 2021, il a évolué et est désormais défini sur une échelle de 6 qualificatifs :

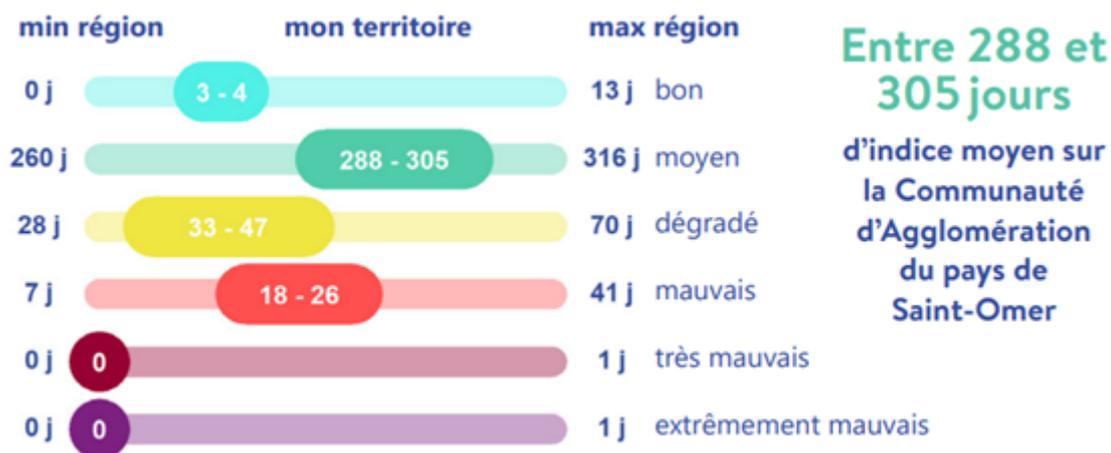
- Bon
- Moyen
- Dégradé
- Mauvais
- Très Mauvais
- Extrêmement Mauvais

Les indices de la qualité de l'air sont calculés quotidiennement sur les 3 790 communes des Hauts-de-France à partir de 5 polluants :

- Le dioxyde de soufre (SO₂).
- Le dioxyde d'azote (NO₂), est un gaz très toxique qui pénètre profondément dans les poumons et irrite les bronches
- L'ozone (O₃), est un gaz agressif qui provoque de la toux, des altérations pulmonaires et des irritations oculaires

- Les particules en suspension PM10, (de diamètre inférieur à 10 micromètres – 10 µm) peuvent irriter et altérer les fonctions respiratoires. Certaines ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.
- Les particules en suspension PM2.5 (de diamètre inférieur à 2,5 micromètres – 2,5 µm) ou particules fines ont un impact sanitaire plus important que les particules PM10, comme ces dernières, certaines ont des propriétés mutagènes et cancérigènes.

La répartition des jours sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer est représentée ci-dessous par rapport à la totalité de la région. Par exemple, les communes de la région ont connu entre 260 et 316 jours d'indice moyen, alors que celles de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en ont connu entre 288 et 305 jours.



Source : ATMO Hauts de France

3.3. Episodes de pollution

En 2021, le département du Pas-de-Calais a connu 5 jours d'épisodes de pollution aux particules PM10, la tendance globale est à la baisse depuis 2017.

2021 5 jours d'épisode de pollution dans le Pas-de-Calais en 2021



4 polluants concernés :

- particules en suspension < 10 µm (PM10)
- ozone (O₃)
- dioxyde de soufre (SO₂)
- dioxyde d'azote (NO₂)

2 seuils dépassés :

- information et recommandation
- alerte

4. Stratégie AIR inscrite au PCAET

Atmo Hauts-de-France, agréée par le ministère de l'Écologie, est l'association chargée de répondre aux impératifs d'intérêt général définis par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie de 1996. Les missions de l'association présentant un intérêt communautaire, la CAPSO adhère au pacte associatif depuis 2017 et soutient ainsi le fonctionnement et le développement d'ATMO Hauts de France, au titre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (dont la lutte contre la pollution de l'air) – article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'adhésion au pacte associatif permet à la collectivité de disposer de l'ensemble des données utiles au suivi des émissions et concentrations. Elle permet aussi à la CAPSO de s'inscrire pleinement dans la gouvernance de l'association et de bénéficier de l'accompagnement d'ATMO Hauts de France au travers de programmes collectifs d'intérêts général tant sur les aspects réglementaires, auxquelles la CAPSO est soumise, que sur ses démarches volontaires (formations, sensibilisation ,...).

Quels sont les polluants relevés sur le territoire et leurs sources ?

Les **NOx** ou oxydes d'azote (qui regroupent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂)), comme le **SO₂** ou dioxyde de soufre proviennent principalement de la **combustion de produits pétroliers et de gaz**. Les principaux émetteurs sur le territoire sont les industries. L'amélioration des procédés de production associée à l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) favorise la baisse des émissions de ce secteur.

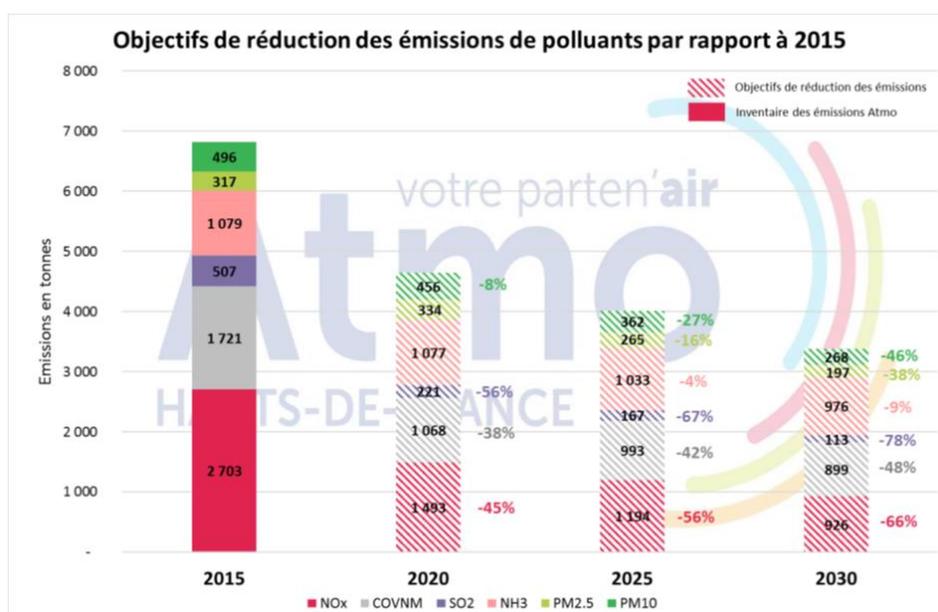
(i) En Europe, la meilleure technique disponible (MTD) est la technique qui satisfait le mieux aux critères de développement durable. La MTD est élaborée en application de directive européenne 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), dite directive IED.

Ces polluants sont aussi rejetés par d'autres sources telles que le chauffage domestique, les véhicules à moteur diesel, etc.

Les **PM_{2.5}** et **PM₁₀** sont émises principalement par le secteur résidentiel et tertiaire. La rénovation du parc immobilier et le renouvellement des équipements de chauffage concourent à réduire ces émissions. Une attention particulière est à porter sur le développement du bois énergie, notamment concernant les équipements de chauffage et leurs dimensionnements. Un appareil surdimensionné ou la combustion d'un combustible humide peut engendrer une hausse des émissions de polluants.

En parallèle, les actions portant sur les mobilités douces et la réduction des kilomètres parcourus devraient permettre de réduire davantage les émissions de polluants atmosphériques.

Une communication dédiée à la qualité de l'air est travaillée pour que chacun comprenne l'ensemble des enjeux (citoyens, entreprises, agriculteurs, etc.). La qualité de l'air est un sujet qui intègre de nombreuses politiques communautaires, il est un des enjeux essentiels du Contrat Local de Santé (CLS) élaboré par l'agglomération. Le graphique ci-après présente les objectifs de réductions de polluants attendus pour le territoire aux horizons du PREPA (Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques), ceux-ci sont compris entre 9% et 78 % de réduction à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2015.



Pour la CAPSO, les objectifs territoriaux et biennaux attendus dans le cadre de la loi LOM sont les suivants :

	2005	2008	2010	2012	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
SO ²	492	438	401	365	311	221	210	199	189	178	167	156	148	141	135	113
Nox	2986	2687	2488	2289	1991	1493	1433	1373	1314	1254	1194	1140	1098	1063	1036	926
COVnM	1873	1712	1605	1497	1336	1068	1053	1038	1023	1008	993	974	959	947	938	899
NH ₃	1122	1113	1107	1101	1092	1077	1068	1059	1051	1042	1033	1022	1012	1005	999	976
PM _{2.5}	457	432	416	399	375	334	320	306	293	279	265	251	241	232	225	197
PM ₁₀	624	590	568	545	512	456	437	418	400	381	362	343	328	316	307	268

Objectifs PREPA calculés par ATMO et inscrits au PCAET

Objectifs biennaux intermédiaires attendus dans le plan AIR

Les actions à mettre en œuvre concerneront prioritairement les secteurs résidentiels, routiers, industriels et agricoles. Les objectifs de réduction en tonnes par secteur et par polluants réglementés dans le cadre du PCAET sont les suivants :

	COVnM	NH ₃	NOx	PM ₁₀	PM _{2.5}	SO ₂
Branche énergie	-26	/	-77	-1	-1	-2
Industrie	-240	/	-888	-31	-15	-253
Résidentiel	-443	/	-111	-70	-57	-71
Tertiaire	-26	/	-135	-5	-4	-65
Agriculture	-32	-101	-72	-81	-23	-2
Routier	-47	-1	-461	-35	-20	-1
Autres transports	-7	/	-32	-4	-2	/
Déchets	/	-1	/	/	/	/

Baisse des émissions en tonnes entre 2015 et 2030 pour répondre aux objectifs PREPA (Source ATMO HdF)

5. Etude d'opportunité

L'étude d'opportunité de création d'une ZFE-m a été réalisée à partir du document méthodologique proposé par la DREAL Hauts de France.

Afin de déterminer s'il est opportun ou non de mettre en place une ZFE-m sur le territoire, l'étude se compose de 4 phases d'analyse :

- La qualité de l'air sur le territoire en lien avec la mobilité ;
- La prise en compte des mobilités dans les différents documents d'urbanisme ;

- La description des mobilités et infrastructures du territoire ;
- La pertinence de mettre en place une Zone Faible Emission-mobilité sur le territoire de la CAPSO

5.1. Qualité de l'air sur le territoire, en lien avec la mobilité

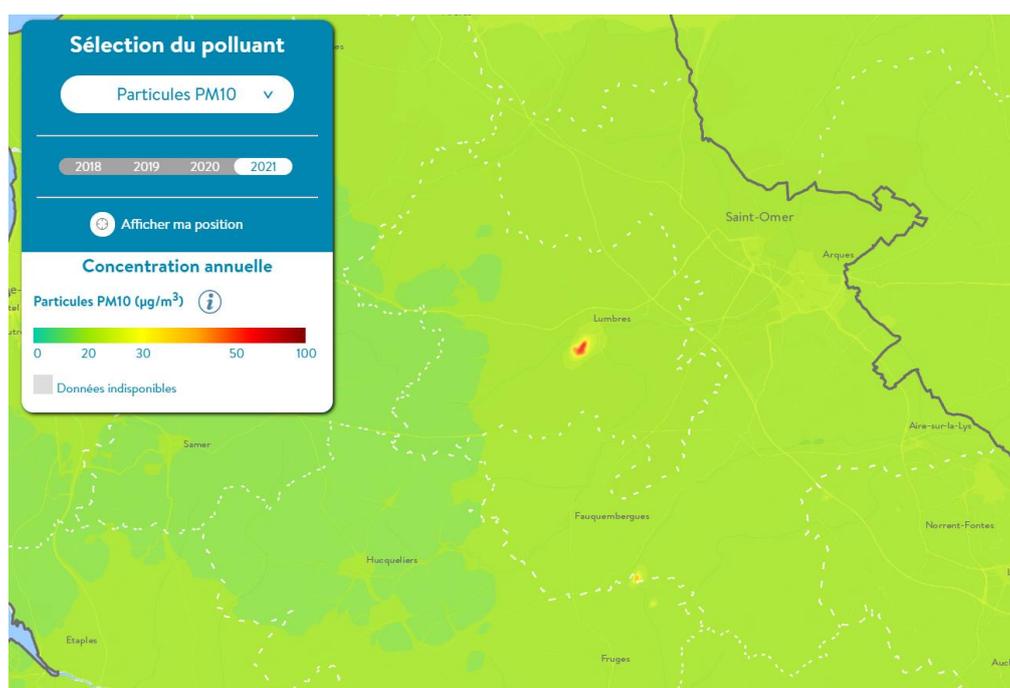
5.1.1. Bilan sur la qualité de l'air du territoire : modélisation et mesures des concentrations

Atmo Hauts-de-France est l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air pour la région des Hauts-de-France. Depuis de nombreuses années, l'association Atmo Hauts-de-France dispose d'une station de mesures et de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la CAPSO, située au lycée Ribot de Saint-Omer, celle-ci permet de mesurer les polluants nécessaires à la création de l'indice Atmo (NOx, PM10, O₃ et SO₂). Un bilan territorial est réalisé chaque année sur le territoire de la CAPSO.

Les particules en suspension : PM10

Sur la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer en 2021, la modélisation des **concentrations de particules PM10** en moyenne annuelle montre une homogénéité sur le territoire et une légère influence du trafic routier et des sites industriels. La moyenne annuelle en particules PM10 sur la communauté d'agglomération est de 17 µg/m³, les maximales sont observées au sud du territoire au niveau de la carrière de grès de Reclinghem. Les poussières PM10 restent concentrées sur le bassin carrier en raison de leur taille comme l'avait constaté en 2017 ATMO Hauts-de-France après avoir étudié pendant 2 ans des mesures réalisées à l'intérieur et à l'extérieur de l'emprise spatiale des carrières du Bassin de Marquise (étude EMCAIR : Emissions des Carrières dans l'Air : <http://programme-emcair.fr/publications/fiche/35>).

La valeur limite sur la moyenne annuelle fixée à 40 µg/m³ n'est pas dépassée sur l'EPCI, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de cette valeur limite.

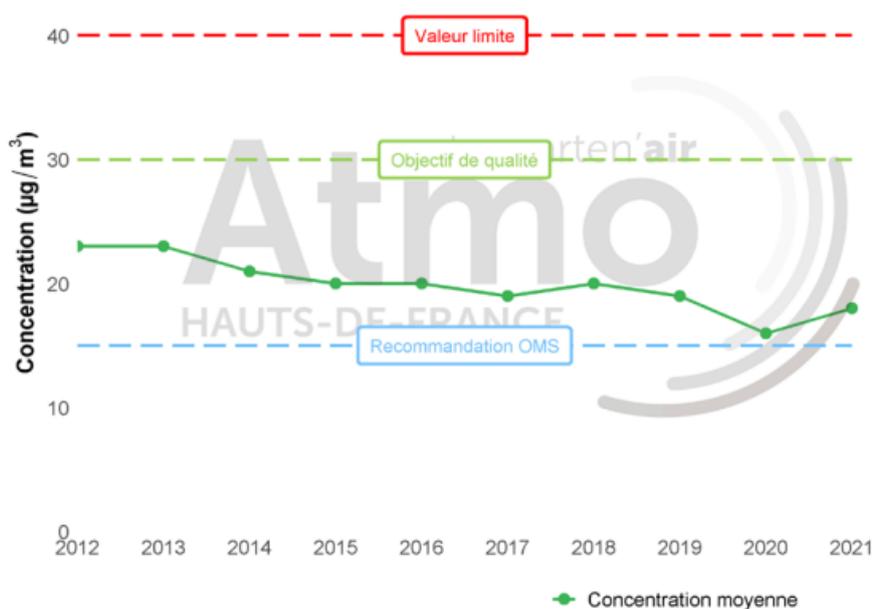


Modélisation des concentrations en PM10 (Source ATMO Hauts-de-France)

Au niveau régional, la modélisation met en relief certains **sites industriels** ainsi que les **centres urbains** et les **axes routiers** structurants. La valeur limite sur la moyenne annuelle fixée à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ peut être dépassée ponctuellement en proximité industrielle (en lien avec le type d'industries implantées) et le long de certains tronçons routiers.

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la CAPSO

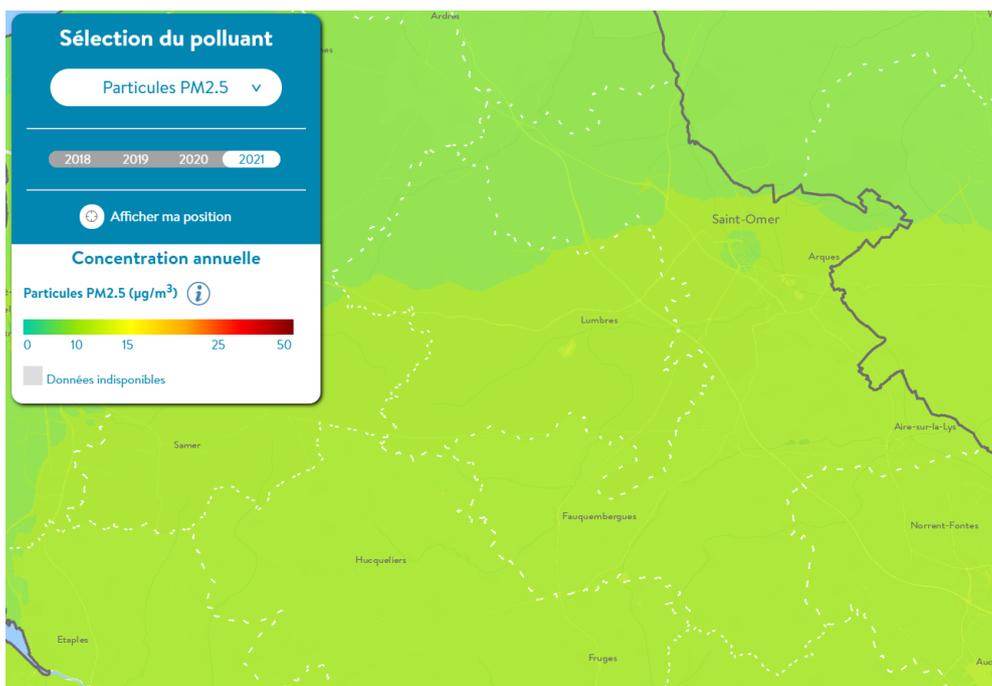


Evolution des concentrations de PM10 dans le temps (Source Atmo Hauts-de-France)

Depuis 10 ans, les concentrations moyennes annuelles de PM10 mesurées sur la station de Saint-Omer sont en baisse de 22%. Aucun dépassement de valeurs réglementaires (limite et objectif) n'est observé depuis 2012. Néanmoins, les niveaux restent au-dessus des recommandations sanitaires de l'OMS publiées en 2021.

Les particules en suspension : PM2.5

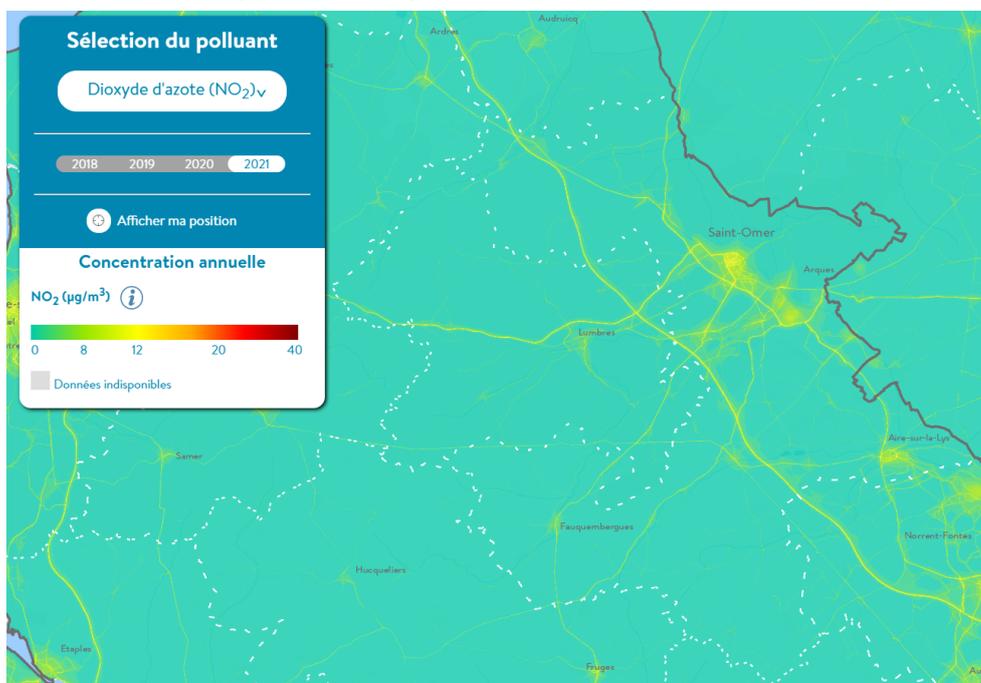
Sur la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer en 2021, la modélisation des **concentrations de particules PM2.5** en moyenne annuelle montre une homogénéité sur le territoire et une légère influence du trafic routier et des sites industriels. La moyenne annuelle en particules PM2.5 sur la communauté d'agglomération est de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$, les concentrations plus faibles sont situées dans le nord et les concentrations maximales sont situées autour des principales industries et ponctuellement sur l'axe routier D942. **La valeur limite sur la moyenne annuelle fixée à $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ n'est pas dépassée dans l'EPCI, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de cette valeur limite.**



Modélisation des concentrations en PM2.5 (Source ATMO Hauts-de-France)

Dioxyde d'azote

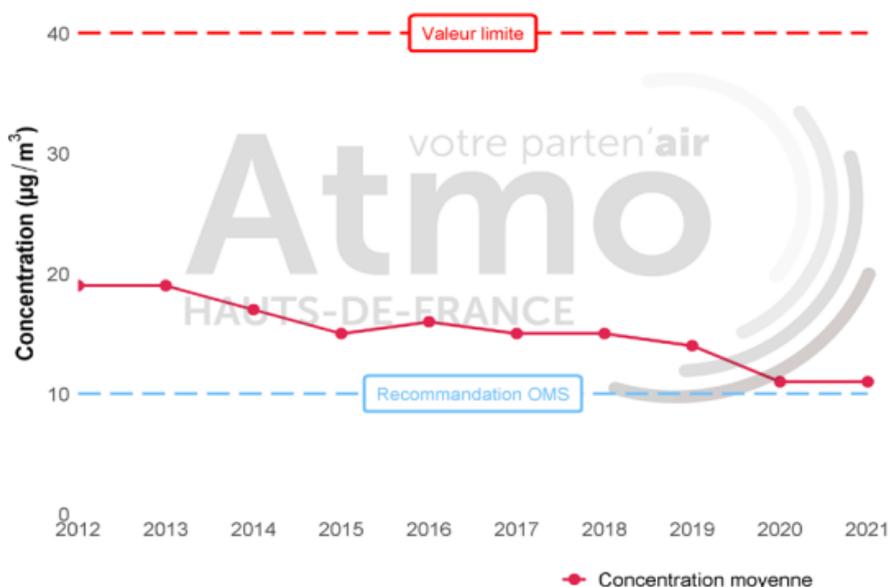
Sur la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer en 2021, la modélisation des concentrations de **dioxyde d'azote NO₂** (9 µg/m³ en moyenne annuelle) met en avant les sources locales : l'influence du **trafic automobile sur l'autoroute A26** et celui de la commune de Saint-Omer, et dans une moindre mesure les **sites industriels et le chauffage**. La **valeur limite** fixée à **40 µg/m³** n'est pas **dépassée sur l'EPCI**, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de cette valeur limite.



Modélisation des concentrations en NO₂ (Source ATMO Hauts-de-France)

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la CAPSO



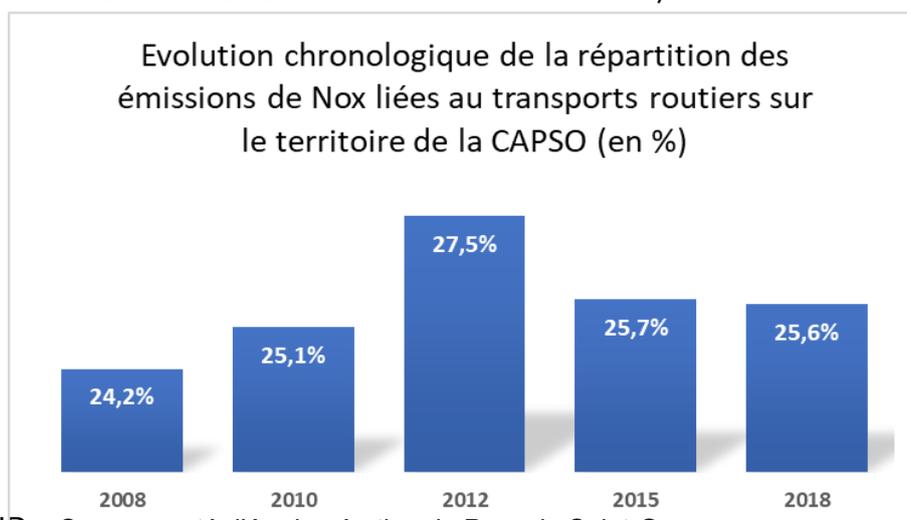
Evolution des émissions de NO₂ dans le temps (Source : Atmo Hauts-de-France)

Depuis 10 ans, les concentrations moyennes annuelles de NO₂ mesurées sur la station de Saint-Omer sont en baisse de 42%. Aucun dépassement de la valeur limite n'est observé depuis 2012. Néanmoins, les niveaux restent au-dessus des recommandations sanitaires de l'OMS publiées en 2021.

5.1.2. Origine des émissions de polluants des transports routiers

Emissions d'oxydes d'azote

Les principaux émetteurs d'oxydes d'azote sont les transports routiers (combustion de carburants) et les grandes installations industrielles de combustion (fabrication d'engrais, traitement de surface, etc.). Selon l'inventaire des émissions ([AtmoHDF Emissions EPCI M2020 A2018 \(CA du Pays de Saint-Omer\).pdf \(atmo-hdf.fr\)](#)), élaboré par Atmo Hauts-de-France, la part d'émissions d'oxydes d'azote liées aux Transports routiers est de 25,6 % en 2018. Entre 2008 et 2018, le secteur des transports routiers représente un quart des émissions d'oxydes d'azote. Malgré une augmentation relevée en 2012 et quelques faibles variations, la part de ce secteur est relativement stable, avec une légère tendance à la croissance (au prorata de la baisse des émissions d'autres secteurs).



Les émissions totales (tous secteurs confondus) sont en diminution progressive passant de 2,9 à 2,2 kilotonnes entre 2008 et 2018. C'est le cas également des émissions liées aux transports routiers qui passent de 713,3 à 572,2 tonnes, soit une diminution de près de 20%.

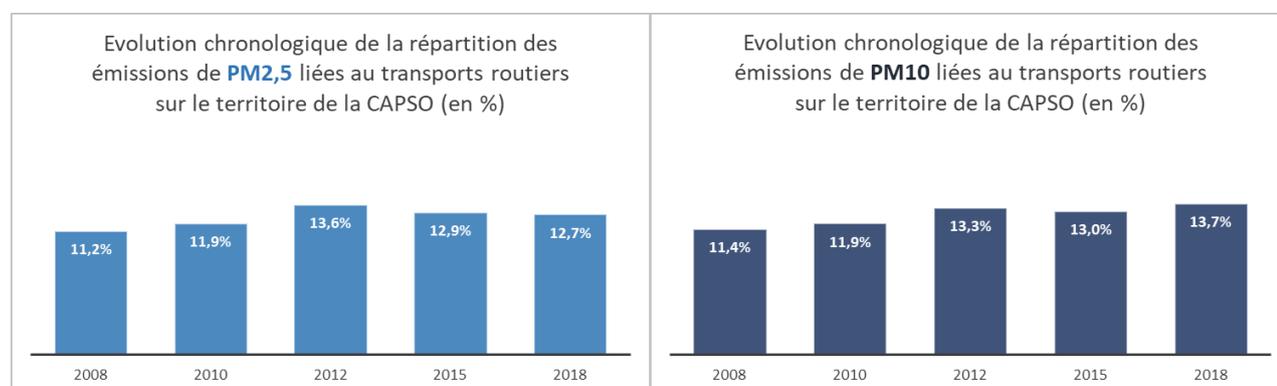


Source : Fiches émissions de polluants 2018 ATMO Hauts-de-France

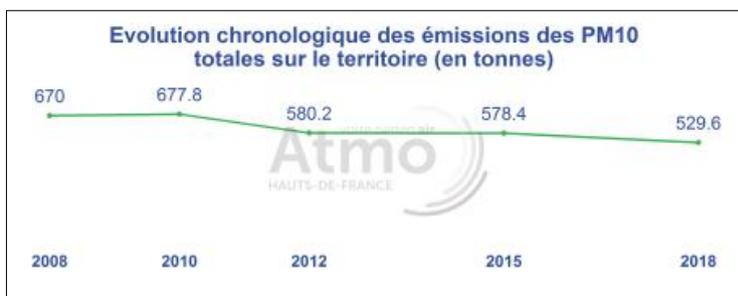
Emissions de particules PM10 et PM2.5

Parmi les poussières présentes dans l'air, certaines sont d'origine naturelle (pollens, etc.), d'autres sont d'origine anthropique. Ces dernières sont notamment émises par les installations de combustion, les transports (moteurs diesels, usure des pneus, etc.), les activités industrielles (construction, secteur minier, etc.), l'érosion de la chaussée, ou encore par le secteur agricole. La multiplicité des sources d'émissions rend ainsi difficile l'estimation de la composition exacte des particules en suspension dans l'atmosphère. Si les poussières présentes dans l'atmosphère peuvent être issues directement des rejets dans l'atmosphère (particules primaires quantifiées dans l'inventaire des émissions), elles peuvent également résulter de transformations chimiques à partir des polluants gazeux (particules secondaires non quantifiées dans l'inventaire des émissions). Bien qu'elle constitue une source importante de particules, la génération de particules secondaires est difficile à quantifier, car elle met en jeu des mécanismes complexes, mal connus qualitativement et quantitativement.

Selon l'inventaire des émissions ([AtmoHDF Emissions EPCI M2020 A2018 \(CA du Pays de Saint-Omer\).pdf \(atmo-hdf.fr\)](#)), élaboré par Atmo Hauts-de-France, en 2018 la part d'émissions liées aux Transports routiers est de 13,7% pour les particules PM10 et de 12,7% pour les particules PM2.5, avec une tendance à la croissance pour les PM10 et les PM2.5 depuis 2008.



Entre 2008 et 2018, les émissions totales sont en diminution progressive passant de 670 à 529 tonnes pour les PM10 et de 489 à 360 tonnes pour les PM2.5 soit une diminution de plus de 20%.



5.1.3. Synthèse

En 2021, sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, toutes les valeurs réglementaires sont respectées à l'exception de l'ozone. De plus, sur les 10 dernières années, il n'y a pas eu de dépassement de valeurs réglementaires pour le dioxyde d'azote. C'est également le cas pour le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et le benzène, bien que la surveillance ne soit pas continue.

Pour le cas des particules PM10, la valeur limite journalière (50 µg/m³ moins de 35 jours par an) a été dépassée en 2011 sur la station urbaine de Saint-Omer. L'objectif long terme de l'ozone pour la protection de la santé a été dépassé sur toute la période, excepté en 2014.

Polluant	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Particules PM10	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Dioxyde d'azote	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Ozone	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Vert	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Dioxyde de soufre	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Monoxyde de carbone	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Benzène	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

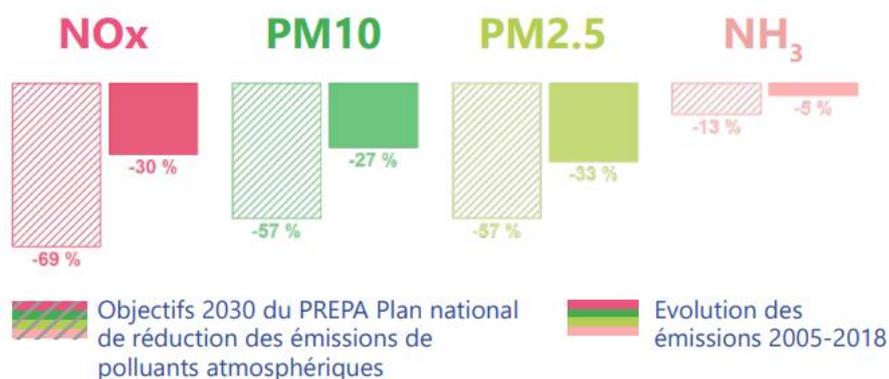
Légende

- Toutes les valeurs réglementaires sont respectées
- L'objectif de qualité (ou long-terme pour l'ozone) n'est pas respecté
- La valeur cible n'est pas respectée
- La valeur limite n'est pas respectée
- Pas de mesure
- La mesure n'est pas représentative sur l'année



Pour l'année 2021, les cartes de modélisation des polluants montrent qu'aucun habitant n'a été exposé à un dépassement de la valeur limite.

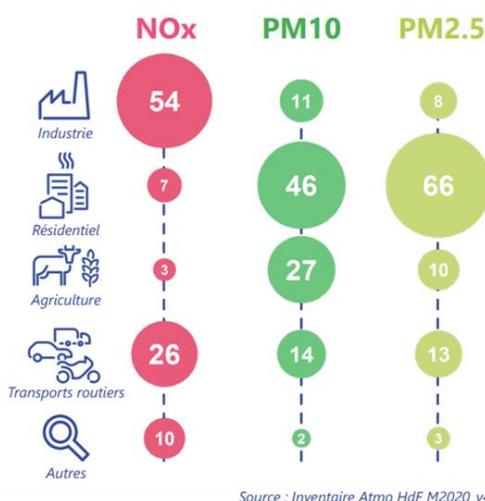
Enfin, les émissions totales des particules PM10 et PM2.5 ainsi que des NOx sont en diminution sur le territoire de la CAPSO comme le montre le graphique ci-dessous. Cette tendance est également observée sur les émissions liées au secteur des transports routiers.



Source : Inventaire Atmo HdF M2020_v4

Evolution des émissions sur la CAPSO depuis 2005

Pour l'année 2018, les secteurs résidentiels et industriels représentent les principales sources de polluants sur ces émissions. Le secteur des transports routiers arrive en 2nde position sur les émissions de NOx et de PM2.5 et en 3^{ème} sur les émissions de PM10.



Source : Inventaire Atmo HdF M2020_v4

Répartition sectorielle des émissions de polluants sur la CAPSO en 2018 (en %)

5.2. Prise en compte des mobilités dans les différents documents d'urbanisme

La collectivité est couverte par le SCoT du Pays de Saint-Omer approuvé le 25 juin 2019. Ce SCoT a été élaboré par le Syndicat Mixte Lys-Audomarois, s'étend sur un périmètre de 813 km², comprend deux intercommunalités et 89 communes.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs comprend notamment des orientations relatives :

- à la desserte ferroviaire du territoire (16, 17 et 18),
- aux transports urbains et interurbains (19, 20, 21, 22 et 23),
- à la mobilité collaborative (24, 25, 26 et 27),
- au développement des liaisons douces (28, 29 et 30),
- à l'optimisation de la voirie (31, 32 et 33)
- aux risques, pollution et nuisances intégrant l'amélioration de la qualité de l'air (98)

Orientation 98 : améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

La qualité de l'air sera prise en considération dans les projets d'aménagement de manière à limiter les émissions de polluants atmosphériques d'une part ainsi que l'exposition de la population. Dans les projets d'aménagement, une attention particulière sera notamment apportée aux émissions de polluants liées aux modes de chauffage des bâtiments et aux déplacements routiers. Conformément aux orientations relatives à la mobilité, les activités et équipements générateurs de flux seront implantés en priorité sur les sites à proximité des dessertes en transports collectifs ou proposeront une offre de mobilité alternative. Si la végétalisation des espaces publics est préconisée pour dissiper les polluants atmosphériques, le choix des plantations veillera à limiter la concentration de plantes allergènes et préférera des essences locales. Afin de limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique et les nuisances olfactives, les vents dominants seront pris en compte lors du choix d'implantation d'une activité odorante ou émettrice de polluants atmosphériques. Les équipements accueillants des publics sensibles à la qualité de l'air, que sont les enfants, les personnes âgées ou malades, seront implantés dans la mesure du possible hors des secteurs de forte concentration en polluants atmosphériques. Par ailleurs, la qualité de l'air intérieur devra, conformément à la réglementation en vigueur, faire l'objet de mesures de suivi et de correction dans les équipements publics accueillant les publics les plus sensibles. La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre constitue un objectif essentiel du présent SCOT, qu'il s'agira de respecter lors de la mise en œuvre des différentes orientations. Les politiques et les moyens mobilisés pour lutter contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air seront définis dans le plan d'actions des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Des mesures pour informer le public de la qualité de l'air extérieur ainsi que des plans d'actions en cas de pic de pollution pourront notamment être définis dans ces documents.

Actuellement le territoire est couvert par 2 PLUI (ex-Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues), 10 Plans Locaux d'Urbanisme et une carte communale. La CAPSO s'engagera prochainement dans un PLUI-D commun à l'ensemble du territoire, celui-ci a été prescrit en décembre 2022.

La part modale n'est connue que pour le PLUI de l'ex-CASO, une évolution a été envisagée à cette échelle :

CASO urbain			CASO rural		
	2019	Projection 2030		2019	Projection 2030
Voiture	71%	63%	Voiture	79%	71%
TC	3%	5%	TC	6%	8%
Marche	22%	25%	Marche	11%	14%
Vélo	2%	5%	Vélo	2%	5%
Autre	2%	2%	Autre	2%	2%

Le renforcement de l'offre de transports en commun et de l'intermodalité sera traité dans le cadre du Plan de Mobilité de la CAPSO.

Le conseil communautaire du 9 mars 2021 a validé par délibération n°D063-21, la stratégie mobilité active, la définition d'un schéma cyclable d'agglomération, le déploiement de stationnement vélo et la mise en place d'aide à l'achat de vélo. De plus, la collectivité est en cours de réflexion avec l'éducation nationale afin de s'insérer dans le dispositif SRAV (Savoir Rouler à Vélo).

La Collectivité a mis en place un conseiller mobilité visant à accompagner les entreprises dans la réalisation de leur PDE (Plan de Déplacement Entreprise). Certaines démarches de mutualisation sont envisagées avec les entreprises, notamment l'ouverture des communautés de covoiturage.

Certaines communes telles que Saint-Omer ou Aire sur la Lys envisagent de modifier leurs plans de circulation.

Depuis 2014, la ville de Saint-Omer accompagne les modes de déplacements en développant des zones de circulation apaisée et en favorisant la pratique du vélo et de la marche. Plusieurs aménagements ont été faits :

- Signalétique directionnelle
- Chaucidou
- Zone de rencontre
- Double sens cyclable
- Saint-Omer Ville 30
- SAS Vélo

L'objectif est de sécuriser l'espace public en réduisant la vitesse des véhicules, améliorer la cohabitation entre tous les usagers, mais également rendre les rues plus sûres, accueillantes et apaisées. Cela entraîne ainsi une amélioration de la qualité de vie des riverains et engendre un impact positif sur l'environnement, en réduisant la pollution et les nuisances sonores. Par ailleurs, les déplacements à vélo favorisent l'accroissement du dynamisme du centre-ville.

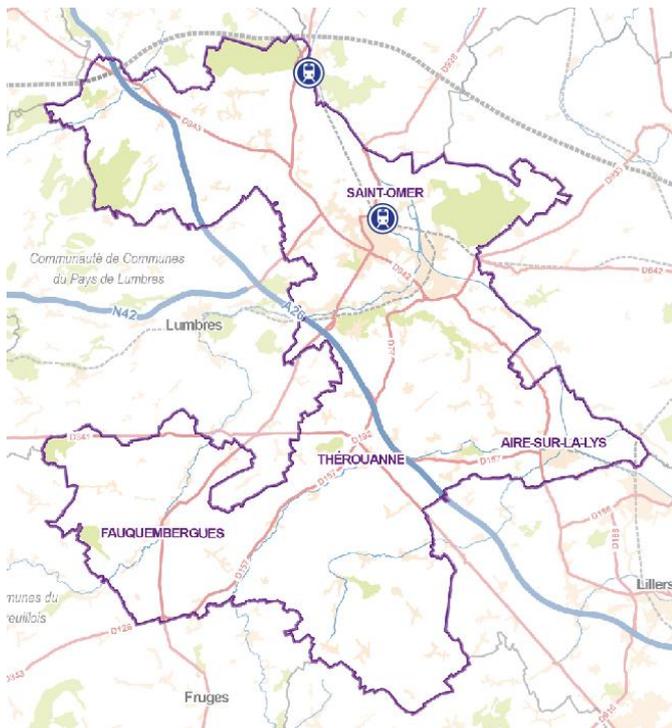
5.3 Description des mobilités et infrastructures du territoire

L'intermodalité est un enjeu clairement défini au sein de la CAPSO et renforcé par la revalorisation du pôle gare autour de La Station et le développement des comptoirs de la mobilité.

5.3.1 Transports en communs

▪ Réseau ferroviaire

Le territoire est desservi par 2 gares : Saint-Omer et Watten-Eperlecques.



La gare de Watten - Éperlecques est située sur la commune d'Eperlecques, elle est desservie par des trains TER Hauts-de-France qui effectuent des missions entre les gares de Lille-Flandres, d'Hazebrouck et de Calais-Ville. Un parc pour les vélos et un parking pour les véhicules y sont aménagés.

La gare de Saint-Omer dispose d'un bâtiment voyageurs, avec guichet et comptoir de la mobilité ouvert tous les jours ; elle est également équipée d'automates pour l'achat des titres de transport. C'est une gare « Accès TER », ayant des aménagements, des équipements et des services pour les personnes à la mobilité réduite. La gare est desservie par des trains du réseau TER Hauts-de-France. Le bâtiment appelé « La station » est géré

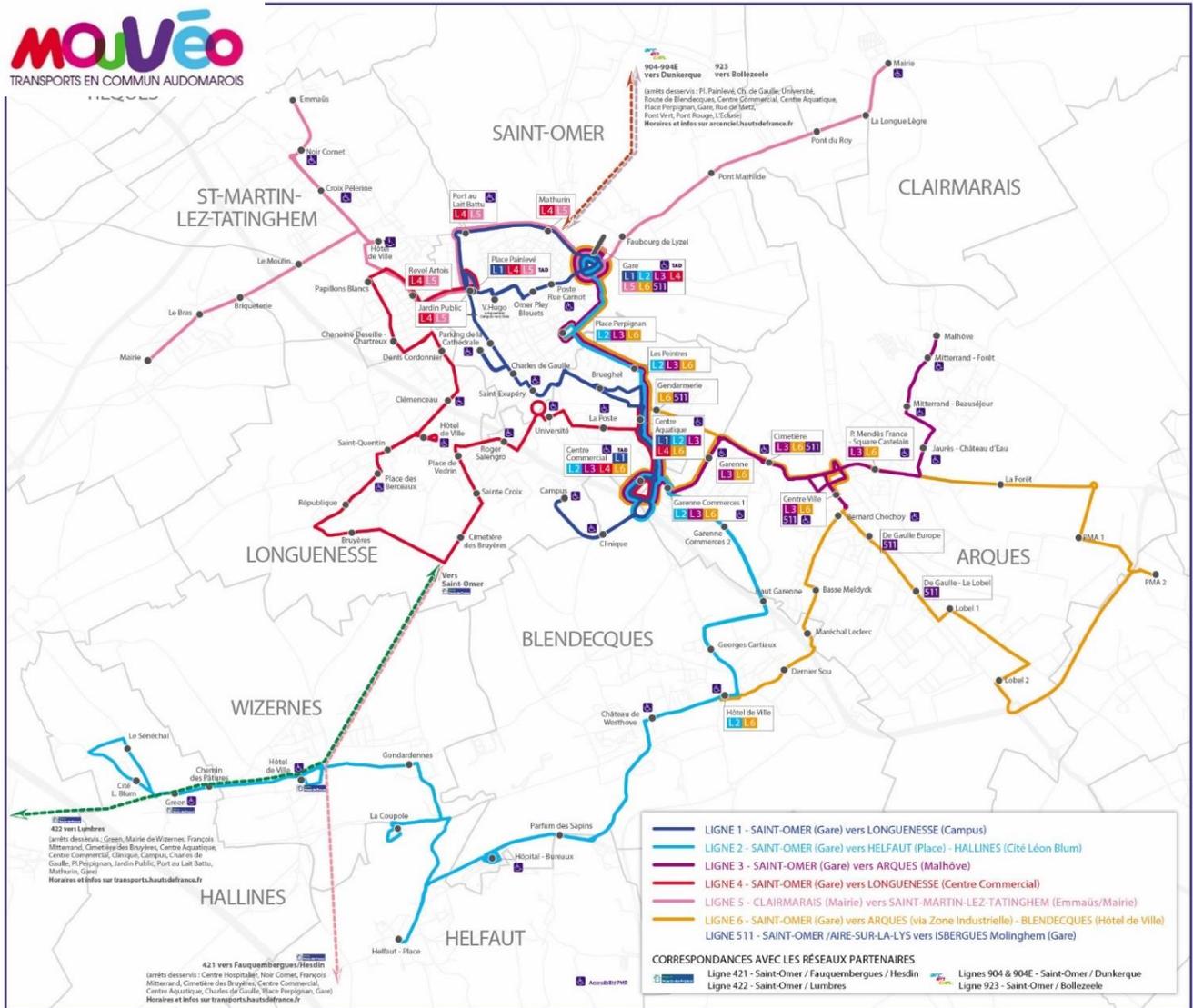
par une association qui y propose des espaces Fab Lab, télétravail et coworking, différents espaces de réunions et conférences, un campus connecté et l'accès au projet Micro-Folie en lien avec 12 musées partenaires.

La gare dispose d'un garage à vélo qui permet le stationnement sécurisé des vélos à proximité directe de la gare, il est géré par la SNCF. Une passerelle piétonne et cyclable offre des cheminements entre les itinéraires principaux qui ont été identifiés sont les trajets aller-retours entre la Gare (via l'allée des Marronniers) et le Centre-Ville (via la rue de Dunkerque). Deux parkings sont aménagés aux abords de la gare, le parking de Lyzel (400 places) et le parking de l'Europe.

Réseau de bus

En tant qu' « autorité organisatrice de mobilité », la CAPSO a créé le réseau Mouveo qui regroupe 6 lignes urbaines et le transport à la demande (mouvéo TAD) dont elle a délégué la gestion au quotidien à la structure « Le Groupement ». A proximité immédiate de la gare ferroviaire, la CAPSO a aménagé une gare routière multimodale qui est le point de départ de l'ensemble des courses du réseau de transport en commun de l'agglomération. Le territoire de la CAPSO est également desservi par des lignes non urbaines. La ligne 511 Aire sur la Lys/Saint-Omer permet de rejoindre Isbergues et les communes limitrophes, communes disposant de gares ferroviaires.

Plusieurs lignes sont en correspondance avec les réseaux partenaires et permettent de rejoindre Hesdin, Lumbres ou encore Dunkerque. Les lignes 508 et 509 sont gérées exclusivement par la Région Hauts de France. Au travers d'une convention signée entre la CAPSO et la Région, les habitants du territoire sont autorisés à monter dans ces lignes selon les tarifs MOUVEO.



▪ **Transport à la demande**

Mouvéo TAD est un service qui permet de faciliter les déplacements au sein de la CAPSO, de commune à commune sur une même zone et/ou d’une commune vers un des 6 arrêts de correspondance. Tous les véhicules sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, les conditions de prise en charge peuvent être adaptées à leur situation. Les personnes handicapées à + de 80% peuvent demander une prise en charge à domicile.

5.3.2 Mobilités alternatives

▪ **Aire de stationnement**

Le territoire étant en grande partie rural, les aires de stationnement se concentrent principalement autour du pôle urbain. La ville de Saint-Omer propose le stationnement gratuit et illimité sur 13 parkings, le stationnement gratuit et limité au travers de zones bleues et de l’application SO! Park & Shop et le stationnement payant sur 3 parkings.

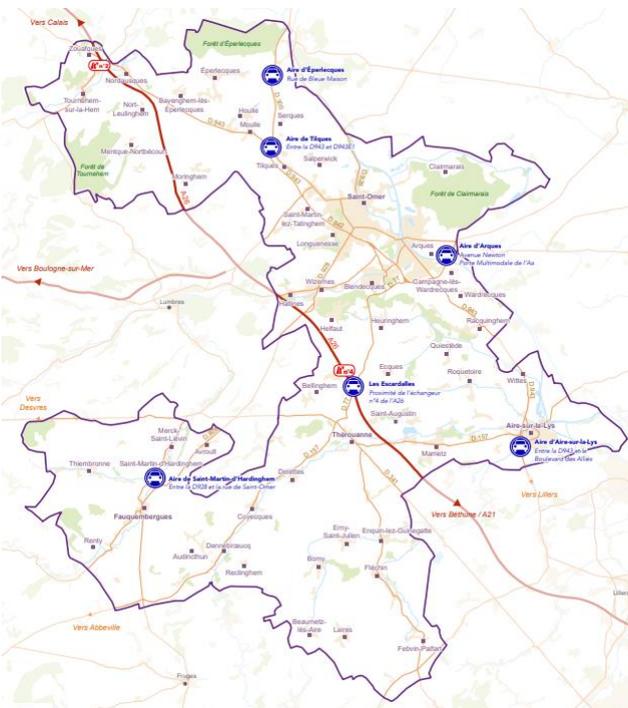
▪ Parking relais

La ville de Saint-Omer compte un parking relais, le « parking cathédrale » desservi par la ligne à Haut Niveau de service de l'agglomération et qui permet de relier rapidement le parking au centre-ville.

▪ Covoiturage

La CAPSO en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité a pris l'initiative de développer en partenariat avec Pass Pass Covoiturage et Hauts de France Mobilités, une communauté de covoiturage à destination des habitants du territoire. Parallèlement, il faut noter que d'autres communautés existent telles qu'Arc France par exemple. Six aires de covoiturage sont présentes sur le territoire.

- Zone d'Aire-sur-la-Lys : 15 à 20 places dédiées au covoiturage sur un parking de 60 places
- Zone des Escardalles située à proximité de l'échangeur n° 4 de l'autoroute A26, 49 places de stationnement, équipée d'un abri à vélos, d'un abri piéton et d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.
- Zone de Arques située sur la zone d'aménagement concertée de la Porte Multimodale de l'Aa, 26 places, dont 2 places PMR.
- Zone d'Éperlecques située au niveau de la RD 207, équipée de 53 places dont 2 réservées aux PMR ainsi que d'un abri pour le stationnement de 5 vélos.
- Zone de Saint-Martin-d'Hardinghem située entre la RD928 et la rue de Saint-Omer, 32 places dont 2 places PMR et 3 places pour les poids-lourds, équipée de 2 tables de pique-nique, d'un terrain de pétanque, d'une aire de jeux pour les enfants et d'un abri à vélos de 5 places.
- Zone de Tilques située entre la RD943 et la RD943E1 (aire n° 1) et en vis-à-vis entre la RD943E1 et RD300 (aire n° 2), elle équipée de 46 places dont 2 PMR et d'un abri à vélos



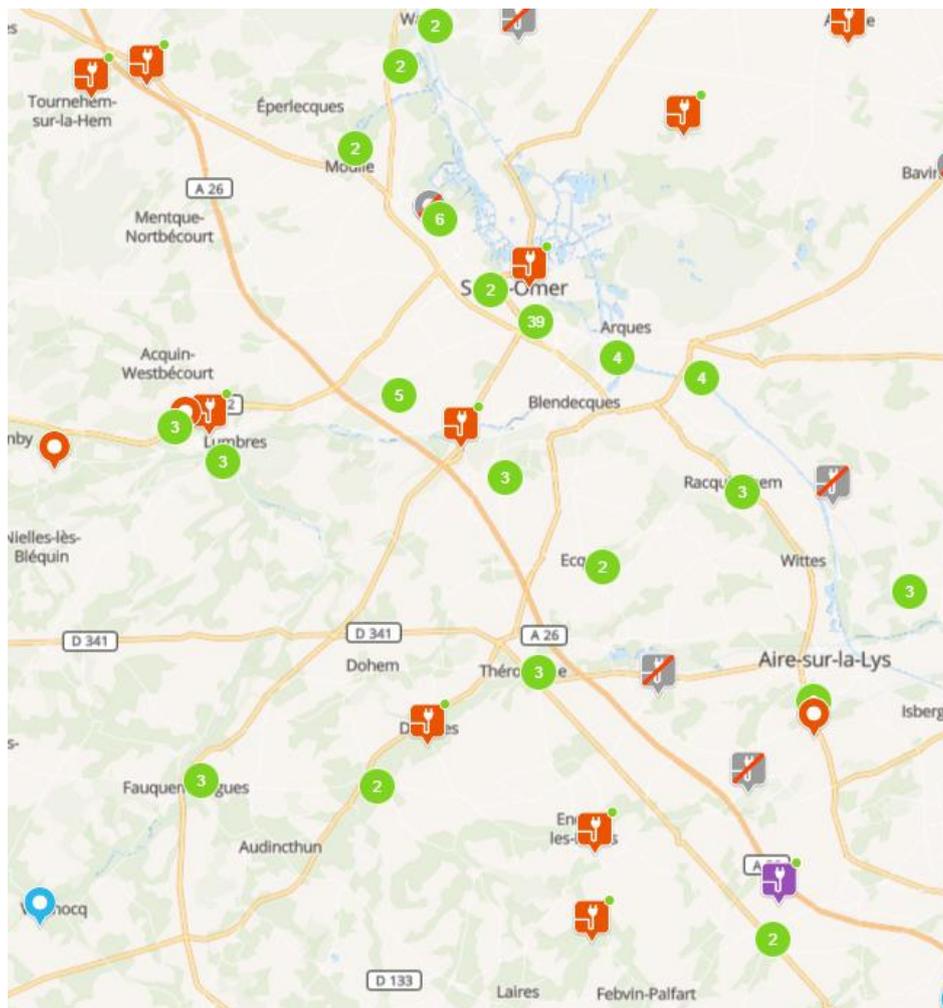
▪ Autopartage

La CAPSO met à disposition à la Maison France Services de Fauquembergues un véhicule électrique en autopartage. La station d'autopartage est gérée au travers d'un partenariat avec l'opérateur Clem'.

Ce service de mobilité écologique est accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 (sous réserve de disponibilité) au tarif de 0,50 € / heure de location + 1 € / réservation. 4 € d'abonnement mensuel (si le véhicule est utilisé dans le mois).

▪ Bornes de recharge

Plus de 70 bornes de recharge sont installées sur le territoire accessibles via l'abonnement pass pass électrique.



Carte des bornes de recharge pour voitures électriques | Chargemap

▪ **Mobilité douce**

Déplacements cyclables

Lors de sa séance du 9 Mars 2021, le conseil communautaire a validé la mise en place d'un plan vélo sur le territoire de le CAPSO. Ce plan vélo vise à promouvoir et développer la pratique du vélo au quotidien. Ce plan repose sur 3 principes complémentaires :

- Le déploiement de services aux usagers,
- L'information et la sensibilisation des publics,
- La réalisation d'aménagements facilitant la pratique du vélo.

Sur ce troisième point, la direction de la mobilité, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement a travaillé à l'élaboration d'un schéma cyclable d'agglomération.

Une première phase a consisté à réaliser un diagnostic technique exhaustif des aménagements cyclables existants. Des ateliers ont ensuite été organisés, en lien étroit avec les communes, pour identifier les itinéraires cyclables à privilégier pour les déplacements du quotidien et co-construire le schéma. Finalement, ce schéma cyclable identifie près de 450km d'itinéraires qui mériteraient d'être valorisés ou aménagés à des fins cyclables.

Ce schéma repose notamment sur les principes suivants :

- Accompagner la pratique du vélo sur le territoire pour les déplacements du quotidien, dans une logique d'itinéraire,
- Favoriser le maillage des communes entre elles,
- Emprunter autant que possible des axes secondaires et limiter les aménagements « lourds ».

Parmi les 450 km identifiés, certains itinéraires peuvent être considérés comme structurants, et en ce sens, pourraient relever d'une intervention communautaire, au regard des critères suivants :

- Les itinéraires reliant les pôles territoriaux entre eux,
- Ceux facilitant les déplacements cyclables entre les communes et les pôles territoriaux,
- Ceux s'appuyant sur l'Eurovélo pour favoriser les déplacements du quotidien.

Cette proposition a été validée par le comité de pilotage mobilité durable et échangée en conférence des maires en date du 3 février 2022. Ce sont environ 200 km d'itinéraires qui relèveraient d'une potentielle intervention communautaire. Ce scénario sera affiné au travers d'études pré-opérationnelles permettant notamment de définir plus précisément le tracé, les types d'aménagement nécessaires et les coûts prévisionnels. Ce travail permettra également d'alimenter les réflexions qui seront menées en partenariat avec l'AUD et la CCPL sur le développement du réseau points nœuds visant à développer le « vélo tourisme » sur le territoire du Pays de Saint Omer. Le territoire est traversé notamment par deux voies touristiques connues : l'EuroVélo 5 qui traverse le territoire du Nord-Ouest au Sud-Est et la voie verte de la Lys.

Services

Depuis juillet 2018, Défi Mobilité en partenariat avec la CAPSO propose le dispositif Mouvélo, un service de location longue durée de vélos (15 jours, 1 mois ou 1 trimestre) pour tous les habitants de la CAPSO. Le service propose un vaste choix en matière de mobilité : trottinettes électrique, vélos avec assistance électrique, VTT sans ou avec assistance électrique, vélos de ville, vélos enfant, triporteur électrique. La location peut être récupérée au sein des locaux de Défi Mobilité (Longuenesse), au pôle territorial le plus proche du domicile (Aire sur la Lys, Théroutan, Fauquembergues) et peut aussi être livrée à domicile (facturation du déplacement). Parallèlement, une aide à l'achat est proposée depuis 2021 pour encourager les habitants à la pratique du vélo.

La CAPSO propose ainsi deux types d'aides ouvertes à l'ensemble des habitants domiciliés sur l'une des 53 communes de la CAPSO et ceci sans condition de revenus :

- Jusqu'à 100 € remboursé pour l'achat d'un vélo « classique » ou VTT (sauf BMX) – aide plafonnée à 20% du prix du vélo.
- Jusqu'à 150 € remboursé pour l'achat d'un vélo électrique – aide plafonnée à 20% du prix du vélo.

Tous les vélos neufs ou d'occasion sont éligibles à la subvention sous condition que ces derniers soient acquis auprès d'un revendeur professionnel domicilié sur l'une des 53 communes de la CAPSO.

L'ADAV Saint-Omer (Association Droit Au Vélo) propose des ateliers de réparation vélo et des ateliers d'aide à la réparation accompagnés par des bénévoles au tarif de 2 € par session ou gratuitement pour les adhérents de l'ADAV.

Marche à pied

Le projet de territoire prévoit de développer la pratique de la randonnée au travers de l'élaboration d'un schéma de randonnées et d'une intervention communautaire renforcée (entretien, maillage des chemins,

communication). Il prévoit aussi de poursuivre la structuration de l'offre touristique du territoire en développant notamment l'offre en tourisme de bien-être (« slow tourisme », éco tourisme) ; en maillant le territoire en assurant une mobilité touristique multicanal et facilitée avec les territoires voisins au travers du développement de la mobilité active ((randonnées pédestres, cyclistes, VTT), sur la base des itinéraires européens, des voies de pèlerinages, des services et maillage entre les équipements) et de la valorisation des voies d'eau, ses infrastructures (aménagement du port fluvial d'Aire-sur-la-Lys), services (tourisme fluvial), et ses abords (tourisme fluvestre).

5.3.3 Réseau fluvial

Le territoire est traversé par le canal à Grand Gabarit Dunkerque-Valenciennes et le canal de la Lys. L'aménagement du quai fluvial du parc d'activités de la Porte Multimodale de l'Aa permet, depuis 2009, la prise en charge annuelle de plus de 300 000 tonnes de marchandises. Ceci est une alternative non négligeable au transport routier régional, national et intra-européen.



Situé au bord du canal à grand gabarit, Arques dispose aussi d'un port de plaisance qui propose des services adaptés à la plaisance avec 50 emplacements pour les bateaux mesurant jusqu'à 24 mètres ainsi que de la location de surfbike. Aire sur la Lys proposera aussi prochainement l'accès à un port de plaisance de 40 places. Ce site se trouve à proximité de l'EuroVélo 5 et laisse envisager de nouvelles perspectives touristiques tournées davantage vers d'autres mobilités et des connexions nouvelles entre territoires.

5.4 Quelle serait la pertinence de mettre en place une ZFE-m sur le territoire ?

Les principaux émetteurs d'oxydes d'azote sont les transports routiers (combustion de carburants) et les grandes installations industrielles de combustion (fabrication d'engrais, traitement de surface, etc.). Sur la CAPSO, les émissions totales sont en diminution progressive passant de 2,9 à 2,2 kilotonnes entre 2008 et 2018. C'est le cas également des émissions uniquement liées aux transports routiers qui passent de 713,3 à 572,2 tonnes, soit une diminution de près de 20%.

La concentration moyenne annuelle des principaux polluants est calculée sur chaque point du territoire par modélisation. Elle est d'environ 9 µg/m³ pour le dioxyde d'azote (valeur limite 40 µg/m³, recommandation de l'OMS 10 µg/m³), 17 µg/m³ pour les PM10 (valeur limite 40 µg/m³, recommandation de l'OMS 15 µg/m³), et 10 µg/m³ pour les particules PM2.5 (valeur limite 25 µg/m³, recommandation de l'OMS 5 µg/m³).

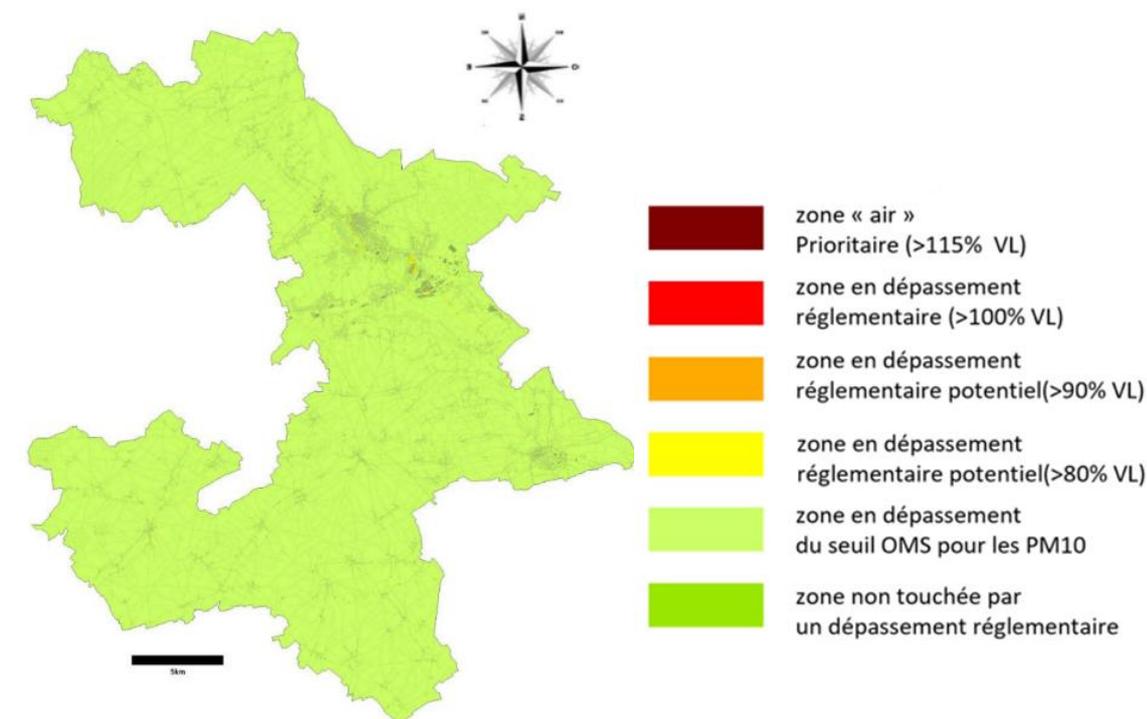
En 2021, ATMO a réalisé un diagnostic « air/urbanisme » au travers d'une carte stratégique air (CSA). Cette carte est un outil élaboré à partir de cartes de plusieurs polluants produites sur plusieurs années (ici 2018, 2019 et 2020) et permet de définir les zones à enjeux sur le territoire de la CAPSO.

Elle définit 6 zones différentes basées sur le respect ou non des valeurs réglementaires pour les polluants suivants : particules PM10, particules PM2.5 et dioxyde d'azote (NO₂).

La CSA, réalisée en 2021 est produite pour une période de 5 ans (2021-2025).

Sur l'ensemble du territoire de la CAPSO, aucun habitant n'est exposé à des dépassements de valeurs réglementaires. Cependant, 1% de la population vit dans une zone de dépassement potentiel des valeurs réglementaires centrée sur les communes d'Arques et de Saint-Omer.

Enfin, en considérant les recommandations de l'OMS, 100% de la population de la CAPSO réside dans une zone en dépassement en lien avec les concentrations en particules PM10.



Carte stratégique de l'air de la CAPSO – Janvier 2022

En 2021, le parc de véhicules des particuliers résidents sur la CAPSO se compose à plus de 60% de véhicules en Crit'Air 1, 2 et E. Les politiques inscrites dans les documents de planification visent à une diminution de l'usage des transports routiers d'origine locale. Au regard de ces constats et des évolutions à venir, l'instauration d'une Zone de Faibles Emissions mobilité (ZFEm), aurait peu d'effet sur le territoire et est jugé inopportune.

6. Plan d'actions

6.1 Un programme triennal en construction

Au travers du Contrat Local de Santé, du Plan Climat Air Energie Territorial et du projet de territoire, la collectivité s'est engagée à promouvoir un environnement favorable à la santé.



La CAPSO, adhérente à ATMO Hauts de France, a proposé aux communes un accompagnement dédié à la qualité de l'air intérieur : le programme Aère toi. En 2021, 12 communes se sont engagées dans ce programme de formation et ont bénéficié d'informations techniques, de kits de communication et du cadre des rapports d'autodiagnostic.



Lors du 1^{er} temps de formation Aère toi, pour répondre aux besoins des techniciens, la CAPSO s'est engagée à investir dans des capteurs CO2 destinés à être prêtés aux techniciens et équipes pédagogiques. 11 capteurs sont disponibles au prêt par le biais d'une convention.

Parallèlement, les citoyens et acteurs sont informés quotidiennement de la qualité de l'air sur leur commune sur la plateforme territoriale « J'agis maintenant » et « La CAPSO à la carte ! ».

En 2022, un travail s'est engagé auprès des classes labellisées E3D qui bénéficieront d'une intervention sur la qualité de l'air permettant de sensibiliser les élèves au travers de quizz, enquête, expériences et mesures. Cette intervention gratuite est proposée dans le cadre de la convention de partenariat entre la CAPSO et ATMO Hauts de France et pourrait être reconduite et personnalisée par la suite selon les besoins.

Depuis l'engagement du PCAET, un programme collaboratif se construit avec l'académie, les communes, techniciens et conseillers en énergie partagée pour les années à venir.

Dans ce sens, la CAPSO s'engage dans le nouveau Pacte Associatif Collectivités 2023-2025 proposé par ATMO Hauts de France. Ceci vise à inscrire pleinement la CAPSO dans la gouvernance de l'association et permet à la collectivité de bénéficier de l'accompagnement d'Atmo afin de déployer les actions et projets envisagés. Ainsi une feuille de route triennale est en cours de définition autour des axes suivants :

- Suivi du PCAET (Alimentation des indicateurs, et travail particulier pour le mi-parcours 2023)
- Suivi de l'opération Aère toi auprès des communes, techniciens et en lien avec les CEP.
- Travaux sur le prochain PLUI-D
- Interventions auprès des élus et citoyens (CODEV, associations, club climat, etc.)
- Interventions et formations à définir (Parcours découvertes, etc.)
- Diffusion aux communes

6.2 Fiches actions du PCAET 2020-2026

FICHE 1



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
Eco-responsabilité, notre engagement individuel est déterminant

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
Intégrer la qualité de l'air dans les travaux et la gestion du résidentiel		
Enjeux et contexte	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Le secteur résidentiel émet des particules (PM 2,5 et PM 10) et des composants volatils (COV) qu'il faut maîtriser. Le décret du 10 mai 2017 fixe des objectifs de réductions des polluants atmosphériques à l'horizon 2020 et 2030.	
Objectifs	Intégrer les questions de qualité de l'air intérieur dans l'offre d'animations et d'information sur l'habitat du territoire. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements.	
Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation o Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES o Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air o Stockage carbone	
Sous-action 1	Descriptif	Proposer des actions de formations et d'animations à destination des artisans (installation, contrôle VMC, peinture etc.) techniciens municipaux. Proposer des animations et sensibilisation aux ménages (via actions du contrat local de santé notamment).
	Public-cible	Artisans, agents communaux, habitants
	Etat	A planifier
	Calendrier	Dès 2020
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	EIE, ATMO, GUIH, acteurs de santé, PNR CMO	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	En cours d'identification	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes formées et/ou sensibilisées	

FICHE 2



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
Encourager la massification de la rénovation		
Enjeux et contexte	Sur le territoire, les habitants consomment plus d'énergie pour leur logement et leurs déplacements que l'ensemble des industriels. 25% de l'énergie consommée sur le territoire correspond au chauffage et à l'électricité des logements.	
Objectifs	Encourager la massification de la rénovation thermique des bâtiments. Assurer des travaux de rénovation énergétiques performants et accompagner la transformation économique du territoire en consolidant la formation.	
Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
Sous-action 1	Descriptif	Pérenniser le groupe de travail « ARTISANS » et en faire une instance de réflexion sur la définition et la mise en œuvre des politiques habitat de la collectivité. (Réflexion commune autour des freins et contraintes à la réalisation de projets de rénovation énergétique globale, les postes de réduction du coût d'une rénovation globale, etc.).
	Public-cible	Les artisans tous corps de métiers, leurs fournisseurs
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2021
Sous-action 2	Descriptif	Structurer l'offre de rénovation complète et performante des maisons individuelles : formations-actions sur des chantiers réels (mise en œuvre via dispositif type DORéMi (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles)).
	Public-cible	Services et partenaires en contact avec les artisans et les ménages. Propriétaires de maisons individuelles, artisans, partenaires du dispositif.
	Etat	A développer
	Calendrier	2022
Sous-action 3	Descriptif	Offrir un accompagnement par quartier et/ou par caractéristique de bâti (ex : lotissement années 60) en s'inspirant des dispositifs d'accompagnement des copropriétés mis en place sur d'autres territoires (ex : 1,2,3 BBC Rennes Métropole)
	Public-cible	Les propriétaires d'un même quartier, d'une même commune
	Etat	A développer
	Calendrier	2022
Sous-action 4	Descriptif	Créer avec les partenaires financiers un outil de financement du reste à charge pour les ménages (ex : emprunt attaché à la pierre, prêt calculé

		sur le montant des économies attendues sur la facture d'énergie, ...) et le pérenniser
	Public-cible	Ménages
	Etat	En cours
	Calendrier	Dès 2020
PILOTAGE		
MOA	CAPSO	
Partenaires	Mdé, CAPSO (Sce environnement), Org° pro, CMA, CCI, opérateurs et délégataires ANAH, EIE, agences immobilières, banques, ADEME, Région, PNRCMO, AUD	
MOYENS		
Disp financier	ADEME, caisse des dépôts, ANH, CEE	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'éval.	Nombre d'artisans engagés. Nombre de ménages accompagnés. Nombre de projet de rénovation performante accompagnées.	

FICHE 3



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
Améliorer l'accompagnement technique et financier des ménages		
Enjeux et contexte	Sur le territoire, les habitants consomment plus d'énergie pour leur logement et leurs déplacements que l'ensemble des industriels. 25% de l'énergie consommée sur le territoire correspond au chauffage et à l'électricité des logements.	
Objectifs	Réduire la précarité énergétique en renforçant l'accompagnement des ménages.	
Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
Sous-action 1	Descriptif	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages par l'EIE et le GUIH. Réaliser une campagne de prévention des arnaques et promouvoir le recours aux conseils de l'Espace France Renov. Encourager tous les publics au passage à l'acte par un accompagnement à la prise de décision : public ANAH hors opérations programmées : co-financement de l'AMO par la CAPSO /public hors ANAH : aide aux travaux pour les rénovations globales (conditions de performance énergétique...).
	Public-cible	Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 2	Descriptif	Renforcer la prévention de la précarité énergétique. Créer un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME).
	Public-cible	Les particuliers
	Etat	A développer
	Calendrier	2020-2021
Sous-action 3	Descriptif	Sensibiliser tous les publics à la sobriété énergétique. Organiser des temps forts dédiés à la maîtrise de l'énergie Utiliser les équipements d'information et de sensibilisation du territoire (Enerlya, appartement pédagogique, MHD, etc.) Proposer des animations à organiser lors d'événements drainant un large public (ex : fête du village, ...). Mettre en valeur, communiquer sur les projets exemplaires de la collectivité.
	Public-cible	Grand public, scolaire, centres sociaux
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	

Partenaires	SOLIHA, FACE, fournisseurs d'énergie, CIAS, AUD, CLER, ADEME, PNRCMO
MOYENS	
Partenaires et dispositif financier	ADEME, Région
EVALUATION	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées. Nombre de personnes accompagnées. Nombre de logements rénovés énergétiquement (Nb logements rénovés/100 logements existants). Nbre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire. Nombre de dossiers "Habiter mieux" déposés à l'Anah sur le territoire.

FICHE 4



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble

Mobiliser pour développer la force d’agir plus fort, plus vite

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	--	--

Créer et animer une communauté locale de la rénovation énergétique et des bons usages du logement

Enjeux et contexte	Sur le territoire, les habitants consomment plus d’énergie pour leur logement et leurs déplacements que l’ensemble des industriels. 25% de l’énergie consommée sur le territoire correspond au chauffage et à l’électricité des logements. Une meilleure connaissance des dispositifs, la communication autour de démarches exemplaires, et la formation des acteurs sont nécessaires pour engager une transition sur le secteur résidentiel du territoire.
---------------------------	---

Objectifs	Réduire la précarité énergétique en renforçant l'information des ménages. Accompagner la transformation économique du territoire par la mise en relation des partenaires et une communication adaptée.
------------------	--

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l’air <input type="checkbox"/> Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	S’appuyer sur la plateforme web territoriale pour proposer un espace de dialogue et d’information pour favoriser : La mise en relation de propriétaires ayant un projet de rénovation. La création et la diffusion d’initiatives d’achat groupé de matériaux de construction, d’échanges de savoir-faire... La mise en relation des artisans intervenant sur le territoire (mutualisation d’engins, bourse de matériaux restants, etc.). Lien avec la fiche 58 portée par le PNR CMO
	Public-cible	Les habitants, les artisans
	Etat	A développer
	Calendrier	2021

Sous-action 2	Descriptif	Valoriser les bonnes pratiques de rénovation de l'habitat encadrées par des dispositifs publics (conseil, accompagnement, aides financières), en impliquant le porteur de projet. Organiser annuellement un concours de la maison économe pour récompenser les meilleurs projets de rénovation (2018 : bénéficiaires des audits énergétiques, 2019 : bénéficiaires des OPAH et PIG, 2020 : tous les propriétaires?) avec article/interview dans le UP. Valoriser les retours d’expériences via des fiches (travaux réalisés, financement mobilisés, artisans ayant réalisés les travaux, durée des travaux, etc.) avec témoignages qui pourraient être distribuées au GUIH. Campagne de communication DORéMI
	Public-cible	Les particuliers
	Etat	En cours

	Calendrier	2025
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	Groupe ARTISANS, PNRCMO, COOP NPDC, CD2E (bourse déchets et matériaux), GUIH, acteurs de la santé, Sponsors privés	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	En cours d'identification	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'acteurs impliqués par catégorie (artisans, propriétaires, etc.). Nombre de bonnes pratiques révélées. Nombre de logements rénovés énergétiquement (Nb logements rénovés/100 logements existants)	

FICHE 5



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
Eco-responsabilité, notre engagement individuel est déterminant

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Accompagner les locataires à la maîtrise des énergies (MDE)

Enjeux et contexte	Une situation énergétique difficile. Le coût des énergies et de l'eau est en hausse, 20% des foyers de la région Pas de Calais sont en précarité énergétique. Toute personne devant consacrer plus de 10% de son revenu disponible au paiement de ses factures d'énergie est en situation de précarité énergétique. Cette précarité peut être due en partie à l'inadaptation des ressources et des conditions d'habitat. La mise en œuvre d'un programme de maîtrise énergétique doit redonner la capacité aux personnes d'obtenir un chauffage décent dans leur logement et compatible avec leurs ressources.
---------------------------	--

Objectifs	Réduire la précarité énergétique. Accompagner les locataires dans la maîtrise de leurs charges (objectif de gain : 5% au 31.12.21). Développer la rénovation énergétique passive dans le logement social. Impliquer l'ensemble des acteurs dans la maîtrise énergétique.
------------------	--

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	Faire un bilan patrimonial des équipements. Détecter les foyers en risque de "précarité énergétique". Sensibiliser les locataires aux économies d'énergie. Expliquer au locataire le fonctionnement de ses équipements. Relever les compteurs d'énergie à chaque intervention pour les locataires adhérents et pour l'ensemble du patrimoine lors de la visite d'entretien.
	Public-cible	Locataires
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026

Sous-action 2	Descriptif	Mise en place d'un outil de gestion et de maîtrise énergétique. Formation de l'ensemble des collaborateurs à la maîtrise des dépenses énergétiques. Tous les logements en suivi connecté, système d'alerte en cas de sous ou sur consommation, détection des ménages en situation de précarité énergétique et traitement des problématiques selon les cas (ressources insuffisantes, comportements inadéquats, défauts des équipements...). Locataire engagé au travers d'une charte incluant la Maîtrise des Dépenses Énergétiques. Processus d'intervention complet, basé sur un binôme essentiel, gardien et technicien. Le gardien accompagne le locataire dans la démarche d'amélioration du confort et du pouvoir d'achat. Le technicien est garant du bon fonctionnement des équipements, il
----------------------	------------	---

		effectue la VEE (Visite d'Entretien Energétique), relève les données, alerte sur de possibles travaux et sensibilise les locataires.
	Public-cible	Locataires
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 3	Descriptif	Présentation du processus et des outils mis en place pour la MDE à d'autres bailleurs sociaux pour partage d'expérience et développement sur le territoire.
	Public-cible	Bailleurs sociaux et leurs locataires
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 4	Descriptif	Développer l'habitat contributif à l'échelle du territoire. Implication des locataires au sein des programmes de rénovation (Etanchéité, ventilation, menuiserie, enveloppe, autoproduction par les ENR) Objectif 47 kWh/m ² /an et développer les communautés d'entraide.
	Public-cible	Locataires, gestionnaires, etc.
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	Pas-de-Calais Habitat	
Partenaires	Logista, prestataires	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	Projet Interreg Increase VS	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de locataires signataires de la charte. Gains réalisés sur les consommations énergétiques des locataires. Réduction du nombre de locataires en situation de précarité énergétique.	

FICHE 6



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
Améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires		
Enjeux et contexte	Avec plus 600 agents, et de multiples compétences, la collectivité génère directement et indirectement des GES et consomme de l'énergie. Le parc immobilier interne est vaste (plus de 90 bâtiments) et représente l'un des secteurs les plus émetteur du patrimoine de la collectivité. Plusieurs décrets et lois obligent les collectivités à réduire leurs dépenses énergétiques, notamment la loi ELAN de 2018 qui définit des objectifs de réduction de 60% sur la consommation énergétique des bâtiments tertiaires entre 2010 et 2050 avec un palier à 40% en 2030 et 40% en 2040.	
Objectifs	Renforcer la maîtrise énergétique des consommations énergétiques du patrimoine bâti	
Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
Sous-action 1	Descriptif	Rénovation thermique du parc immobilier et renouvellement des équipements. Effectuer un audit énergétique (DPE) des bâtiments et mettre en place un programme de rénovation des bâtiments avec phasage des travaux (en fonction des DPE et modes de chauffage avec priorité sur le fioul et le gaz) et de cession du patrimoine inutilisé. Planifier l'entretien et le renouvellement des chaudières (application clause P3) et renouveler l'éclairage pour passage au LED.
	Public-cible	
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 2	Descriptif	Assurer la maîtrise et le suivi des consommations énergétiques. Mettre en place une Gestion Technique Centralisée sur l'ensemble des bâtiments de la CAPSO et assurer le suivi des consommations énergétiques via le logiciel Virtuoz (ADEME). Réflexion sur un possible "Econome de flux" au sein du service technique. Optimiser la maîtrise énergétique des bâtiments et équipements, notamment via l'automatisation (GTB/GTC, smart grids, minuteriers, etc.)
	Public-cible	
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 3	Descriptif	Mobiliser les délégataires dans le cadre des DSP. Obligation de transmission des rapports avec éléments de consommation et de programme de réduction CO2 et énergies.
	Public-cible	Délégataires

	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026
PILOTAGE		
MOA	CAPSO	
Partenaires	FDE, ADEME	
MOYENS		
Disp. financier	PPI, Certificat d'économie d'énergie, contrat de performance énergétique, conseiller en énergie partagée, grand plan d'investissement, DRAC	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation d'énergie finale des bât. Publics (MWh). Part de bât. publics classe (A, B, etc.) selon DPE pour l'énergie et les GES. Consommation de chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh). Conso. de l'éclairage public (kWh/hab.an). Economies réalisées en euros. % de bâtiments BBC. (<50 kWh /m ² /an en neuf et <80 en rénovation). Nombre de DPE réalisées sur nombre de DPE à réaliser... Dépenses énergétiques de la collectivité (€) et investissement en euros..	

FICHE 7



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Proposer une offre complète d'alternatives à la voiture individuelle

Enjeux et contexte	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.
---------------------------	--

Objectifs	Inciter les usagers à adopter des pratiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle
------------------	--

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone
---------------------------	---

Sous-action 1	Descriptif	Accompagner la création de communautés de covoiturage. Promouvoir la plateforme de covoiturage régionale et créer une communauté à l'échelle de l'agglomération (gestion par le service transport, animation par le service animation). Proposer des animations en faveur de la pratique du covoiturage. Dépose minute. Stationnement (interne, public). Communauté (collectivité garante => principe du tiers de confiance) à créer. Charte de bonnes pratiques. Information entre les structures (lien avec le PDE)
	Public-cible	Grand public
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 2	Descriptif	Proposer une offre de transport collectif sur l'ensemble du territoire de la CAPSO. Apporter une réponse spécifique selon le territoire et ses besoins (Transport A la Demande, TC, transport non urbain. Intermodalité et maillage à prendre en compte)
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 3	Descriptif	Promouvoir le futur comptoir de la mobilité de La Station. Proposer un service d'information et d'orientations des personnes vers les différents modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Missions du "Comptoir de la mobilité" : Apporter l'information

		physique et téléphonique (1 interlocuteur unique), être réactif (régulation des problèmes, etc.). Assurer le même service partout / Relais des comptoirs mobilité en milieu rural. Prévoir des mini stations (satellites) sur les territoires. Développer les outils numériques (achat et réservation via la plateforme numérique du Pays de Saint-Omer, etc.)
	Public-cible	Grand public
	Etat	2020
	Calendrier	2020
PILOTAGE		
MOA	CAPSO	
Partenaires	Entreprises, acteurs territoriaux, Région (gare), CCI, OT, Région, Europe, Défi mobilité (relais avec les partenaires d'insertion, PLIE, Pôle emploi, AUD, etc.	
MOYENS		
Partenaires et dispositif fin.	En cours d'identification	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'éval.	Taux d'utilisation de l'application et nombre de transports. Taux d'utilisation des transports en commun. Part modale de la voiture, Part modale TC (en nombre de déplacements). Part de la population active couverte par un PDE/PDA (%). Fréquentation des TC (voyages/hab). Maillage du territoire par le réseau TC	

FICHE 8



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Encourager les mobilités et motorisations alternatives

Enjeux et contexte

Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.

Objectifs

Inciter les usagers à adopter des pratiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle

Impact de l'action

Atténuation Adaptation
 GES Energie Qualité de l'air Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	Réaliser une expérimentation publique ou privée d'autopartage. Accompagner la mise en place et l'analyse d'une expérimentation d'autopartage avant une potentielle diffusion plus large du système. Développer les véhicules propres sur les bourgs centres
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2021

Sous-action 2	Descriptif	Poursuivre l'information et l'accompagnement des usagers vers l'adoption de véhicules à faibles émissions et sans émissions et leurs utilisations. Développer les infrastructures et les services nécessaires aux nouvelles motorisations, les adapter en fonction des usagers et des polarités du territoire. Assurer la promotion des solutions développées (bornes électriques, etc.). Développer l'aide à l'achat et informer des aides de l'Etat
	Public-cible	Grand public
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026

PILOTAGE

Maître d'ouvrage	CAPSO
-------------------------	-------

Partenaires	AUD, concessionnaires, Europe, Etat
--------------------	-------------------------------------

MOYENS

Partenaires et dispositif financier	ADEME, CEE, Caisse des dépôts, Préfecture
EVALUATION	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'utilisation des véhicules en autopartage. Taux d'utilisation des bornes de recharges. Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)

FICHE 9



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Adapter le territoire et favoriser les déplacements cyclables

Enjeux et contexte	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.
---------------------------	--

Objectifs	Inciter et faciliter les déplacements cyclables
------------------	---

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	Elaborer un Plan de Déplacement Urbain (PDU) tenant compte du PLUI CASO, du PLUI CCCF et du plan mobilité d'Aire sur la Lys.
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020-2021

Sous-action 2	Descriptif	Définir un schéma cyclable à l'échelle du territoire (selon choix des communes) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> Les points de jonction entre les lieux de vie ; La sécurisation des itinéraires La mise en place d'une signalétique spécifiques au vélo (règles/code de la route) Un stationnement inter transport (chaînage de déplacement (bus/gare))
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020 - 2026

Sous-action 3	Descriptif	Conforter le service de location de vélo (Mouvelo) et mettre en place un service d'entretien.
	Public-cible	Grand public
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2021

Sous-action 4	Descriptif	Communiquer sur les services existants (location, réparation, etc.), sensibiliser à la pratique du vélo au quotidien (notion santé, bien-être,
----------------------	------------	--

		réduction d'impact...), et informer systématiquement de l'accessibilité aux évènements via les modes de déplacements doux.
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020-2021
PILOTAGE		
MOA	CAPSO	
Partenaires	Défi mobilité, ADAV, AUD, communes	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	En cours d'identification	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de km d'itinéraires aménagés pour les modes doux intégrés au schéma cyclable. Nombre de continuité écologiques impactées (objectif 0). Surface d'aménagements perméables (au moins 80%) et s'accompagnant de mesures paysagères. Taux d'utilisation des services (location, réparation, etc.) Part modale de la voiture, part modale piéton, part modale vélo (en nombre de déplacements). Part de voiries "apaisées" (%). Part de voiries aménagées pour les cycles (% ou à défaut km/1000 hab.). Nombre de places de stationnement vélo, hors pince roues (nb/100 hab.)	
Mesures ERC	Implanter les aménagements où les enjeux vis-à-vis du ruissellement et les enjeux naturels sont moins forts. Utiliser des matériaux perméables pour les pistes cyclables (sables, graviers, revêtements enherbés). Ne pas rompre de haie ni de continuité écologique identifiée. Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnants de plantations composées d'espèces indigènes et de formes diversifiées (haies multi-strates) pour l'épanouissement de la biodiversité locale. Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces.	

FICHE 10



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables

Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Réduire les émissions en transport collectif

Enjeux et contexte

Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.

Objectifs

Inciter les usagers à adopter des pratiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle

Impact de l'action

Atténuation Adaptation
 GES Energie Qualité de l'air Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	Réduire les émissions des transports collectifs. Doter le territoire de bus à faibles émissions respectant à minima les normes Crit'air 1. Renouvellement défini en 3 phases : 1ère phase 2020 2nd phase 2021 3ème phase 2024 Type de véhicules en cours de définition
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	1ère phase 2020, 2nd phase 2021, 3ème phase 2024

PILOTAGE

Maître d'ouvrage	CAPSO
Partenaires	AUD, Europe, Etat

MOYENS

Partenaires et dispositif financier	ADEME, CEE, Caisse des dépôts, Préfecture
--	---

EVALUATION

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de renouvellement de la flotte par type de véhicule
---	--

FICHE 11



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
 Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
--	--	---

Réduire l'impact de la mobilité des agents de la collectivité

Enjeux et contexte	Les collectivités locales doivent respecter une part minimale de 20% de véhicules à faibles émissions de CO2 et polluants atmosphériques (LOI SUR L'AIR de 1996). A l'horizon 2025, 50% de véhicules doivent être remplacés par des véhicules à faible émissions : véhicules de PTAC < 3,5t aux émissions < 60 grammes de CO2 /km (Loi TEPCV de 2015).
---------------------------	--

Objectifs	Réduire les émissions du parc de véhicules des collectivités. Encourager le passage à une mobilité alternative des personnes.
------------------	---

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone
---------------------------	---

Sous-action 1	Descriptif	Poursuivre le changement de la flotte de véhicules de la CAPSO (véhicules respectant à minima les normes Crit'air 1). Améliorer la gestion et la maintenance de la flotte.
	Public-cible	Agents et élus
	Etat	
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 2	Descriptif	Adapter le service de réservation interne. Revoir le système de réservation des véhicules (vélo et véhicule électrique en 1er selon les distances à parcourir). Afficher les émissions des véhicules et proposer systématiquement le véhicule le moins émissif en fonction du nombre de personnes et du trajet (distance, délai, etc.). Croiser les demandes de réservation pour faciliter le co-voiturage.
	Public-cible	Agents et élus
	Etat	
	Calendrier	2020
Sous-action 3	Descriptif	Former les agents à l'écoconduite. Former les agents à l'éco-mobilité, conduite éco-responsable (responsabiliser les agents) et utilisation des modes doux
	Public-cible	Agents et élus
	Etat	
	Calendrier	2020-2021
Sous-action 4	Descriptif	Encourager l'usage du vélo et faciliter l'intermodalité lors des déplacements professionnels. Evaluer l'usage fait des vélos et identifier les blocages. Sensibiliser les agents et élus à l'utilisation du vélo et organiser des "initiations vélo". Mise à disposition des agents d'une cartographie de parcours types

		Mise en place d'emplacements sécurisés (voir locaux pour déposer des affaires) et d'indemnités kilométriques vélo.
	Public-cible	Agents et élus
	Etat	A planifier
	Calendrier	2020 - 2026
PILOTAGE		
MOA	CAPSO	
Partenaires	AUD, ADAV	
MOYENS		
Disp. financier	En cours	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'éval.	Nombre de véhicules propres/nbre total de véhicules. Litres de carburants consommés /an. Nombre de personnes sensibilisées /an. Part des déplacements effectués à vélo. Part modale de la voiture (en nombre de déplacements). Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an par employé). Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%). Nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant (nb/hab)	

FICHE 12



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables		
Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !		
Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
Limitier les déplacements des agents grâce aux services du numérique		
Enjeux et contexte	Réduction des km parcourus /an de 20% en 2025 et 30% 2030. LOI GRENELLE 2 de 2010 Les collectivités doivent installer des infrastructures permettant le stationnement sécurisé des vélos dans les bâtiments à usage tertiaire et constituant principalement un lieu de travail.	
Objectifs	Réduction des km parcourus /an. De 20% en 2025 et 30% 2030. Réduire les émissions de GES liées aux déplacements des agents.	
Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
Sous-action 1	Descriptif	Réduire les déplacements domicile-travail des salariés. Créer un groupe "agents / élus CAPSO " sur le site de covoiturage Pass-Pass. Etablir une cartographie (SIG) des communes de résidence et lieux de travail des agents / élus pour proposer automatiquement des solutions de covoiturage. Réaliser un plan de déplacement administration.
	Public-cible	Agents et élus
	Etat	
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 2	Descriptif	Inciter au télétravail (ex : 1 jour /semaine)
	Public-cible	Agents
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires		
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	En cours d'identification	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Km parcourus en voiture /an. Part modale de la voiture (en nombre de déplacements). Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%).	

FICHE 13



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble

Impliquer pour amplifier l'impact de nos efforts

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Accompagner les entreprises vers un plan de mobilité durable

Enjeux et contexte	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.
---------------------------	--

Objectifs	Elaborer une stratégie d'accompagnement. Mettre à disposition des entreprises un service d'accompagnement et de conseils
------------------	--

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	Conseils aux entreprises sur la mobilité des salariés (ex de sujets : télétravail, flotte de véhicules, covoiturage, autopartage, ...). - Mise en place d'une charte présentant les règles de fonctionnement. - Mise en place de PDE (Plan de Déplacement Entreprise). Par des démarches participatives, organiser des échanges au sein de l'entreprise. Expérimenter la mise à disposition de parcs à vélos (puis évaluation). Travailler sur les flottes des entreprises et aller vers les énergies propres. Accompagner les démarches collectives. Faciliter la diffusion des bonnes pratiques et le passage à l'acte (fournir une méthode). Optimiser la mobilité sur un même site, travailler par zone géographique
	Public-cible	Salariés publics et privés - Entreprises
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026

PILOTAGE

Maître d'ouvrage	CAPSO
Partenaires	Région, CCI, CREM (Centre Ressource en Ecomobilité), AUD

MOYENS

Partenaires et dispositif financier	Taxe transport entreprise
--	---------------------------

EVALUATION	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'entreprises accompagnées. Nombre de salariés concernés par le programme. Part modale de la voiture (en nombre de déplacements). Part de la population active couverte par un PDE/PDA (%)

FICHE 14



Préservons les ressources, notre richesse
 Une vision prospective partagée gage d'un développement équilibré et maîtrisé

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Consolider l'offre de services pour le transport fluvial de marchandises via le Port d'Arques

Enjeux et contexte

Dans une région fortement impactée par les flux économiques internationaux et le transport routier européen, le territoire de Saint-Omer est traversé par le canal à Grand Gabarit Dunkerque-Valenciennes. Les partenaires économiques et politiques ont saisi cette opportunité dans les années 2000 pour conforter et développer le quai fluvial lors de l'aménagement du Parc d'Activités de la Porte Multimodale de l'Aa. Opérationnel depuis 2009, le quai a vu son trafic évoluer régulièrement, passant de 36 000 t en 2009 à 297 000 tonnes en 2018. Identifié comme port intérieur céréalier et vraquier mais également pour les colis exceptionnels, le port d'Arques est une alternative au transport routier régional, national et intra-européen.

Objectifs

Proposer un niveau de service adapté aux attentes des usagers (installations en bon état et dragage du droit du quai permettant aux bateaux un accostage sans risque). Se donner les moyens d'accueillir de nouveaux utilisateurs (nouvel accès, agrandissement du quai, stockage). Anticiper les nouveaux modes d'avitaillement (GNV/Hydrogène).

Impact de l'action

Atténuation o Adaptation
 GES o Energie Qualité de l'air o Stockage carbone

Sous-action 1

Descriptif	Evaluer les attentes et besoins des usagers via un questionnaire de satisfaction.
Public-cible	2 types d'usagers : marinières et entreprises utilisatrices (résidentes et non résidentes) + sous-réserve de faisabilité, prospects potentiels qui n'ont pas franchi le pas.
Etat	A développer
Calendrier	2020

Sous-action 2

Descriptif	Valider les actions prioritaires à réaliser et estimer les montants.
Public-cible	Les projets identifiés comme les plus impactant quant à la fréquentation du quai.
Etat	A développer
Calendrier	2021-2026

PILOTAGE

Maître d'ouvrage : Ports de Lille

Partenaires : SOFIE ; CAPSO ; CCI ; AUD

MOYENS

Partenaires et dispositif fin.	ADEME/REGION/VNF/CAPSO
EVALUATION	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Développement de nouveaux trafics (qualité et tonnage) – implantation de nouvelles activités. Suivi de la qualité de l'eau (actuellement état chimique mauvais et écologique moyen)
Mesures ERC	Interdiction de déballastage dans le canal afin d'éviter les risques de contamination. S'assurer de la conformité des navires aux normes. Optimiser les charges des bateaux et des flux pour maximiser l'utilité des déplacements ; baisser la vitesse des bateaux en cas de pic de pollution de l'eau ou de l'air ; Favoriser les bateaux les plus « propres » (navire équipé de filtres à particules et des systèmes de réduction catalytique sélective).

FICHE 15



Préservons les ressources, notre richesse		
Un territoire en adaptation pour en assurer sa résilience		
Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
Optimiser les flux et modes de transports et de collecte		
Enjeux et contexte	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.	
Objectifs	Faciliter la transition vers des modes de transports, de collecte et de livraisons de marchandises moins émetteurs	
Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
Sous-action 1	Descriptif	Elaborer une stratégie sur l'optimisation et la durabilité des flux de marchandises sur le territoire. Réalisation d'une étude des flux de marchandises (alternatives au fret routier, problématiques de la logistique des derniers kilomètres dans les centres-villes, achat via plateforme e-commerce, circuits courts).
	Public-cible	
	Etat	A planifier
	Calendrier	2022-2025
Sous-action 2	Descriptif	Evolution de la flotte captive vers une motorisation propre. Véhicules de collecte des déchets et de transports en commun respectant la norme euro 6.
	Public-cible	
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 6- 2026
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	AUD, communes, CCI, entreprises	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier		
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de kilomètres évités (gestion des flux de marchandises) nombre de véhicules propres sur nombre total de véhicules. Litres de carburants consommés /an.	

FICHE 16



Partageons une vision, des expériences, des savoirs, nos responsabilités, pour mieux faire ensemble

Sensibiliser pour une prise de conscience collective

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

Informers et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique

Enjeux et contexte

La communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer s'engage dans un processus de transition territoriale et développe une politique d'excellence écologique.

Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement des comportements des citoyens est un enjeu essentiel.

L'ambition de « l'éducation et sensibilisation au développement durable » est de développer l'appropriation citoyenne en particulier auprès des jeunes publics, des enjeux environnementaux pour :

- 1/ Amplifier la prise de conscience ;
- 2/ Donner l'envie d'agir ;
- 3/ Donner les moyens d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, la CAPSO dispose d'un équipement Enerlya à vocation pédagogique et scientifique sur le thème de l'environnement et des énergies renouvelables.

ENERLYA est une structure à vocation pédagogique, culturelle et scientifique sur la thématique liée aux énergies renouvelables. Elle accueille chaque année de nombreux visiteurs. Enfants, ados et adultes découvrent le développement durable et les énergies renouvelables au travers d'une scénographie, d'ateliers ludiques, de balades commentées, d'expositions etc.

- Objectifs**
- Communiquer et informer le citoyen sur les enjeux de la transition écologique et les pratiques responsables ;
 - Sensibiliser et accompagner les citoyens dans leurs changements de comportement.

Impact de l'action

Atténuation Adaptation

GES Energie Qualité de l'air Stockage carbone

Sous-action 1

Descriptif

Organisation de temps de sensibilisation et d'informations à ENERLYA

- Ciné débat : une fois par trimestre, projection de « film documentaire » suivi d'échanges et débats sur des sujets d'actualités avec des intervenants extérieurs ;
- Programmation annuelle d'évènements culturels, festifs et familiaux, (Festival de l'arbre, Semaine du développement durable, Fête de la science, festival Ventil'eau, etc.) ;

		- Expositions temporaires, animations spécifiques, ateliers d'initiation etc... sont programmés en lien avec des partenaires locaux.
	Public-cible	Le grand public
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 2	Descriptif	Développement d'animations pédagogiques pour les scolaires, extrascolaires et publics spécialisés autour de 4 thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • La découverte de l'environnement ; • La production et la consommation de l'énergie ; • La préservation de l'environnement ; • Les ateliers Découverte des Métiers et du Développement Durable. En parallèle, développement d'outils pédagogiques et/ou techniques (maquette sur la méthanisation, etc.).
	Public-cible	Scolaire
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 3	Descriptif	Lancement d'une étude de positionnement stratégique et de définition de programme de la maison de l'Energie et de l'environnement (ENERLYA). Objectif : actualiser les espaces pour faire de ce lieu une « vitrine » de la transition environnementale et énergétique de notre territoire. L'objectif de cette mission est d'aboutir à une solution opérationnelle et durable s'inscrivant dans une dynamique territoriale et répondant aux enjeux de l'appropriation citoyenne de la transition écologique de notre territoire en lien avec la troisième révolution industrielle (REV3). <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic global et prospectif du bâtiment et de son contenu (son offre pédagogique, scénographie etc...); • Identifier des perspectives d'usage d'Enerlya en fonction des attentes et des besoins des publics cibles ; • Conduire une réflexion sur le potentiel de développement de l'équipement à travers des scénarios d'évolution possible et chiffré ; • Accompagner le maître d'ouvrage à la mise en œuvre du scénario retenu pour préparer la phase opérationnelle.
	Public-cible	
	Etat	Lancement
	Calendrier	2019-2020
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	Associations et acteurs territoriaux, Académie, écoles, La Station, AUD, CERDD, CIAS pour un public défini (via programme ISIP), ATMO, ADEME, SmageAa, Cinéligue	
MOYENS		

Partenaires et dispositif financier	CAPSO Moyens humains : Equipe Enerlya, 3 ETP
EVALUATION	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du site - Nombre de personnes individuelles - Nombre de scolaires Satisfaction / à la qualité de l'offre de programmation proposée

FICHE 17



Préservons les ressources, notre richesse
Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Renforcer l'animation territoriale, la solidarité et la mutualisation autour de projets durables

Enjeux et contexte	Les effets du changement climatique sont connus (hausse des températures, érosion des sols, disparition d'espèces, etc.). Afin d'adapter nos villes et villages à ces changements mais aussi pour permettre à chacun d'accéder à des espaces préservés et diversifiés, il nous faut optimiser les espaces en assurant la mise en œuvre de pratiques environnementales "bas carbone" sur différents sites (jardins partagés, espaces verts sur zones d'activités, friche, etc.). La CAPSO a en charge la gestion et l'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires, des zones d'activités d'intérêt communautaire ainsi que des bassins d'eaux pluviales ce qui représente quasiment 60 ha et 9000 ml de haies. Le service patrimoine a mis en place la démarche Zéro phyto depuis une dizaine d'années et souhaite soutenir et sensibiliser les acteurs publics et privés dans leurs pratiques.
---------------------------	---

Objectifs	Sensibiliser aux cultures locales et de saison, préserver les milieux en assurant une gestion raisonnée des pratiques. Agir sur les brûlages de déchets vert et sensibiliser à la qualité de l'air.
------------------	---

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	Développer les espaces de nature valorisant les espèces locales, vergers solidaires et la biodiversité en ville et village. Créer de nouveaux espaces refuges permettant de sensibiliser les citoyens. Définir avec les communes, associations locales, écoles, citoyens et avec l'appui technique du Parc Naturel, un plan de développement et de gestion de ces espaces de nature et jardins partagés à l'échelle du territoire. Valorisation de l'arbre en milieu urbain (gestion des îlots de chaleur...) et communication sur l'opération « Plantons le décor » qui favorise les espèces locales.
	Public-cible	Grand public, communes, écoles
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026

Sous-action 2	Descriptif	Etudier le recours à l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts de superficie importante (bâtiments communautaires, zones d'activités communautaires, etc.)
	Public-cible	Communes, collectivités, entreprises
	Etat	A développer
	Calendrier	2020 - 2026

Sous-action 3	Descriptif	Mise en place d'ateliers et formations à l'éco-gestion des espaces verts des espaces publics.
	Public-cible	Responsable espaces verts et jardiniers des communes et de l'intercommunalités. Ouverture aux particuliers selon format.
	Etat	A développer
	Calendrier	Des 2020
Sous-action 4	Descriptif	Démonstration et animation autour du broyage de déchets verts et de la valorisation en paillage sur l'ensemble du territoire et en déchetterie. Etude d'une procédure de prêt de broyeur aux communes intéressées.
	Public-cible	Tout public
	Etat	A développer
	Calendrier	Des 2020
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	Communes, CIAS, LPO, associations, LPO, Eden62, incroyables comestibles, centres sociaux, CLESS, PNR CMO, AUD	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	Département, Région, Fondation de France, partenaires privés	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets initiés (détaillant le nombre d'espèces locales, etc.). Nombre de participants et de personnes engagées dans la gestion des espaces.	

FICHE 18



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
 Un cadre de vie durable et de qualité, j’y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Améliorer la qualité de l'air



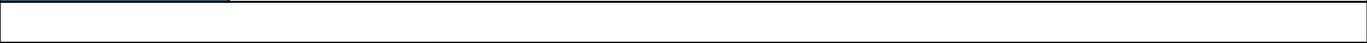
Enjeux et contexte	<p>La France, poussée par l'Europe, renforce son action en matière d'amélioration de la qualité de l'air. L'objectif étant d'agir efficacement pour permettre à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à la santé. Même si les concentrations des polluants dans l'atmosphère sont très faibles ils peuvent avoir des effets sur la santé et l'environnement. Le territoire est soumis à un Plan de Protection de l'Atmosphère et a engagé un travail d'information avec ATMO Hauts de France.</p> <p>La réglementation (décret n°2015 1926 de décembre 2015 et l'arrêté du 1 er juin 2016), vient renforcer les modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public ; les écoles maternelles et élémentaires en janvier 2018, second degré, accueil de loisirs en janvier 2020 et les autres établissements recevant du public en 2023. Compte tenu des impacts sur la santé et l'environnement, le partenariat avec l'ATMO Hauts de France, engagé depuis plusieurs années, témoigne de cette volonté d'agir notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures de lutte contre la pollution de l'air intérieur : la population vivant dans des espaces clos qu'il s'agisse de lieux accueillant du public ou d'espaces privés, l'exposition aux polluants présents dans l'atmosphère de ces espaces fermés est importante.</p>
---------------------------	--



Objectifs	Sensibiliser les publics et acteurs aux enjeux de préservation de la qualité de l'air Préserver la qualité de l'air intérieur Identifier les sources de pollution
------------------	---



Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES o Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air o Stockage carbone



Sous-action 1	Descriptif	Mobilisation d'ATMO pour mettre en œuvre un cycle de formation et de sensibilisation à destination de différents publics : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps d'information collective sur la prévention de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public ; - Temps de formation à destination des agents techniques afin de leur permettre d'identifier les sources de polluants potentiels et de développer les bonnes pratiques afin de réduire ces pollutions ; - Pour la petite enfance, une expérimentation sur les produits d'entretien, va être lancée. L'objectif est de préserver le bien-être des enfants en utilisant des produits plus écologiques et plus économiques. L'objectif est d'avancer sur la démarche Ecolo crèche,
----------------------	------------	--

		le service santé proposent également des repas bio, la communauté scientifique mettant en avant le lien entre alimentation et perturbateur endocriniens ; - Formation à la réalisation d'autodiagnostic (obligation réglementaire) à destination des « Référents air » des communes si elle envisage de le réaliser en interne...
	Public-cible	Petite enfance, agents d'entretien, élus, techniciens des communes
	Etat	En cours
	Calendrier	2020-2026
Sous-action 2	Descriptif	Renforcer la communication sur la qualité de l'air - Accompagnement d'ATMO par le prêt de kits de mesures : Formation à l'utilisation du kit Prêts de Q-Trak (surveillance continue du taux de CO2, calcul d'indice de confinement). Réflexion sur le kit de mesures « Bulle d'air » qui vise à sensibiliser les écoles primaires - Création d'un réseaux « référents airs » dans les communes bénéficiant d'une information régulière via la Hot line d'Atmo pour les référents des communes et la CAPSO
	Public-cible	Enfants, agent technique, élus...
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
Sous-action 3	Descriptif	Renforcer la communication sur la qualité de l'air - Proposer des animations et temps d'information dédiés visant à sensibiliser les acteurs du territoire (citoyens, industries, etc.) - Renforcer l'intégration des enjeux air dans les projets portés par la collectivité
	Public-cible	Citoyens, élus, acteurs du territoire
	Etat	En cours
	Calendrier	2020 - 2026
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	ATMO Ht de France	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	Mobilisation des services d'ATMO dans le cadre de l'adhésion à l'association	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes formées. Nombre d'autodiagnostic réalisés. Emissions annuelles de six polluants atmosphériques en tonnes (Nox, PM10, PM 2,5, COV, SO2 et NH3)	

FICHE 19



Réinterrogeons nos modes de vie pour rendre possible des modèles sobres et responsables
Un cadre de vie durable et de qualité, j'y ai droit !

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Limitier les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique

Enjeux et contexte	Le territoire comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers. Adapter la fréquence et les modes de déplacement influe directement sur la qualité de l'air.
---------------------------	---

Objectifs	Sensibiliser les publics à la qualité de de l'air. Sensibiliser et orienter les usagers en période d'épisode de pollution atmosphérique.
------------------	--

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation o Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air o Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	Elaborer un plan de gestion des pics de pollution de l'air au sein duquel seront définies les procédures à adopter par les services (informations, mesures, diffusion, etc.) et le plan d'actions adapté (tarifs attractifs ou gratuité des bus, covoiturage, etc.). La communication des solutions alternatives sera renforcée, notamment via le Point Information des Usagers.
	Public-cible	Grand public
	Etat	A planifier
	Calendrier	Dès 2020

PILOTAGE

Maître d'ouvrage	CAPSO
-------------------------	-------

Partenaires	ATMO, Préfecture, AUD
--------------------	-----------------------

MOYENS

Partenaires et dispositif financier	En cours d'identification
--	---------------------------

EVALUATION

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'utilisation des services adaptés (transports en commun, location de vélo, etc.). Emissions annuelles de six polluants atmosphériques en tonnes (Nox, PM10, PM 2,5, COV, SO2 et NH3)
---	---



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Une transformation économique sous l'angle REV3

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité	Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité	Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité
---	---	--

Territoire Démonstrateur REV3

Enjeux et contexte

Enjeux et contexte	<p>La CAPSO est un territoire en perpétuel adaptation, façonné à la fois par sa tradition industrielle mais aussi par une relation forte entre l'Homme et son milieu. Engagé dans une profonde transformation, le territoire porte une ambition nouvelle qui place la transition énergétique au cœur de l'attractivité territoriale. Fort de ses habitudes de travail en mode collaboratif, le territoire a su mettre en place une gouvernance, rassemblant tous les acteurs, créant une intelligence collective pour à nouveau porter le développement et retrouver les voies de la croissance.</p> <p>C'est un territoire où le terreau existe pour partager des enjeux forts qui touchent à la fois l'économie mais aussi la société et la population.</p> <p>C'est dans ce cadre-là, que le Pays de Saint-Omer a décidé de porter sa candidature à la labellisation de territoire démonstrateur REV3, obtenue en octobre 2018.</p> <p>La dynamique REV3 n'est pas seulement une stratégie qui s'applique de manière descendante sur un territoire, elle est l'émanation d'une volonté collective des acteurs et surtout des habitants du territoire de s'engager dans une société post carbone.</p> <p>C'est ce nouveau défi que le territoire a décidé de mener en devenant « Territoire Démonstrateur REV 3 ».</p>
---------------------------	--

Objectifs

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier le secteur économique afin de répondre aux nouvelles aspirations sociétales - Consolider une nouvelle gouvernance multi partenariale vecteur de croissance économique - Encourager le changement de comportement - Faire valoir des solutions et technologies sur le territoire du Pays de Saint -Omer - Intégrer un accélérateur rev3 pour structurer les projets autour des ressources, des formations et des réseaux d'experts.
------------------	--

Impact de l'action

Impact de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation
	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Energie <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone

Sous-action 1	Descriptif	<p><u>Création d'une communauté REV 3</u></p> <p>La Feuille de route REV 3 se construit collectivement et se consolidera dans le temps avec les acteurs du territoire. Les premières actions</p>
----------------------	------------	--

		<p>identifiées émanent d'un partage d'idée et d'expériences autour de projets pilotes. Le premier jalon est la création d'une communauté REV3, qui permette de renforcer le lien avec les entreprises et les établissements scolaires pour construire des axes de travail commun sur le territoire du Pays de Saint-Omer.</p> <p>- Les thématiques qui fédèrent les entreprises sont l'économie circulaire (cf. : fiche économie circulaire), le développement des énergies renouvelable et de récupération (cf : fiche COT ENR et fiche hydrogène) et la mutualisation de certaines actions ou services.</p> <p>La collaboration entre le territoire et l'entreprise présente une valeur ajoutée qui contribue à forger l'identité du territoire pour attirer de nouvelles activités et compétences.</p> <p>- Un lien de coopération avec les élèves et professeurs se met en place à partir du lycée professionnel de la Communauté de communes du Pays de Lumbres et le lycée Blaise Pascal au regard de leur programme d'actions autour d'un établissement « Eco-Responsable ».</p> <p>L'objectif est de consolider cette dynamique sur l'élaboration de projet potentiel avec d'autres entreprises et optimiser les actions et rencontres futures avec les lycées, étudiants, enseignants,</p>
	Public-cible	Enseignement, entreprises, territoire
	Etat	En cours d'élaboration
	Calendrier	A partir de 2019
PILOTAGE		
Maître d'ouvrage	CAPSO	
Partenaires	CCI, lycée Rev3, CCPL ,	
MOYENS		
Partenaires et dispositif financier	Conseil Régional, CCI Moyens humains : 0,5 ETP Fonctionnement : 25 000€/an	
EVALUATION		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le nombre d'entreprises et d'artisans mobilisés	